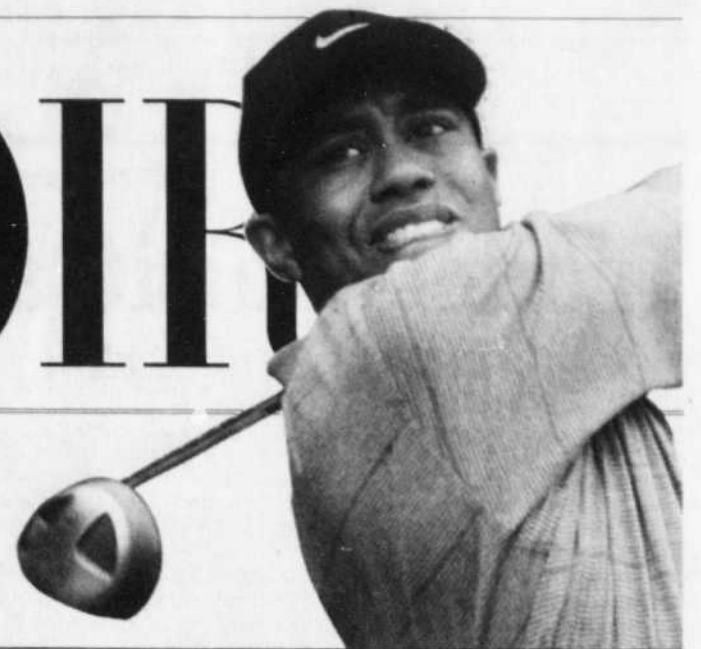




LE DEVOIR



LES ARTS

Le théâtre sans son double critique
Page C 1

LES SPORTS

Woods a rendez-vous avec l'histoire
Page B 11

VOL. XCII N° 75

LES SAMEDI 7 ET DIMANCHE 8 AVRIL 2001

1,95\$ + TAXES = 2,25\$

Le retour du Rock

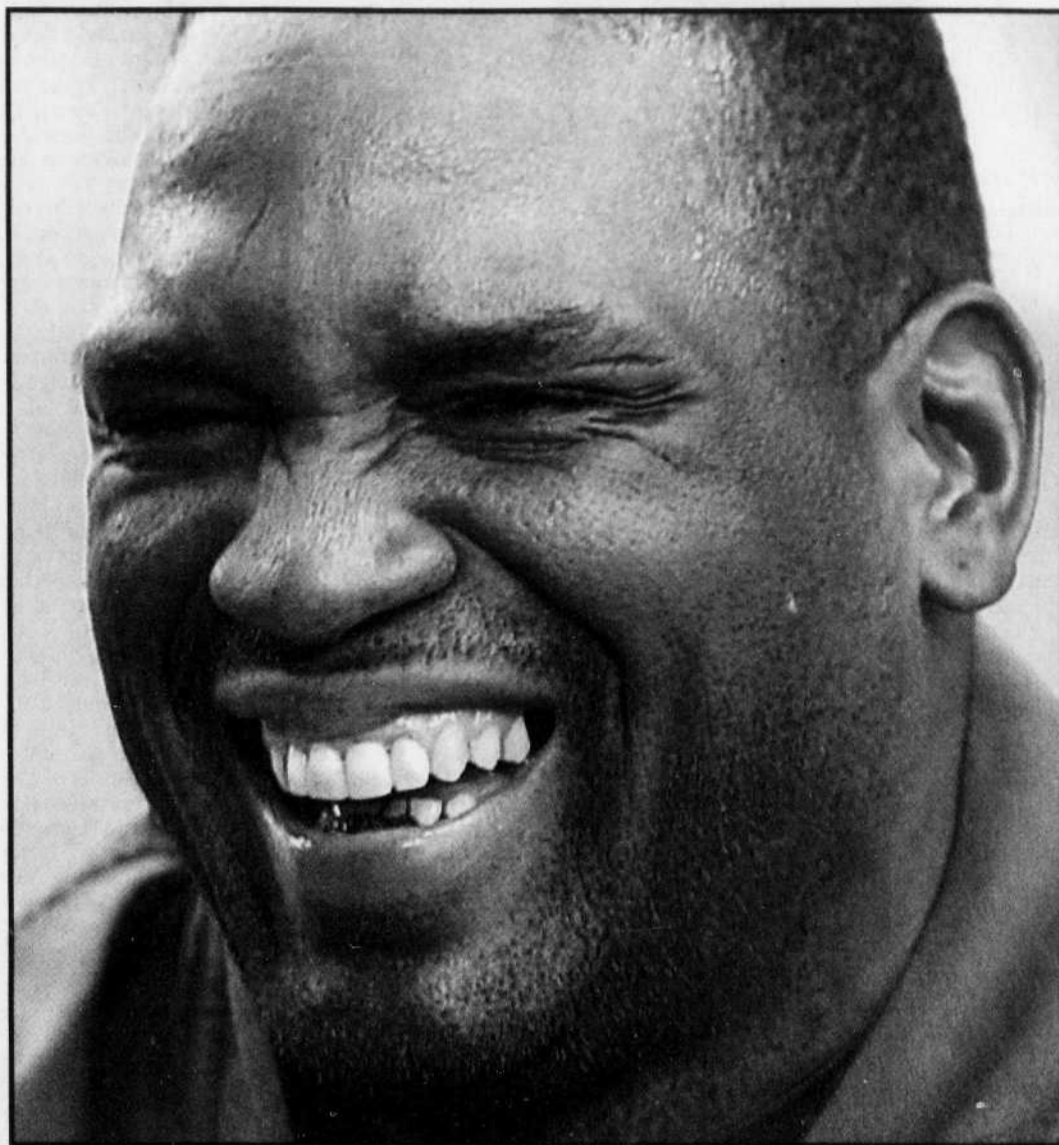
«C'est vrai que ça a l'apparence d'un choix sentimental, mais il joue ce soir parce qu'il le mérite», dit Alou

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

À 15h hier après-midi, Tim Raines a jeté un regard fébrile sur la formation partante des Expos, le même regard qu'il avait posé il y a 20 ans. Le même résultat aussi: son nom y était. Après avoir laissé échapper un «Yeah!» bien senti, les papillons ont commencé à sortir de leur cocon.

«Je suis excité, nerveux... tout cela en même temps», a-t-il confié aux journalistes avant le match. Et il y a de quoi, parce qu'il arrive de loin, celui qu'on surnomme The Rock. Après un an et demi à combattre le lupus et à se remettre en forme, Tim Raines est de retour. Avec les Expos de surcroît, l'équipe qui l'a mis au monde et pour laquelle il a joué de 1979 à 1990. «Mon retour est la preuve que le travail dur paie. [...] Je n'allais pas laisser le lupus me sortir du jeu.»

Sur le terrain, Tim Raines s'est étiré aux côtés de Vladimir Guerrero, la nouvelle vedette des Expos. Les deux joueurs blaguaient; difficile de ne pas y voir la soudure entre le passé et le futur de l'équipe. Mais The Rock a encore sa place, une place qu'il a méritée. Difficile aussi de ne pas capter le vent d'optimisme qui planait lors de la séance d'échauffement. «Je suis



«Mon retour est la preuve que le travail dur paie. [...] Je n'allais pas laisser le lupus me sortir du jeu», a dit Tim Raines avant le match d'ouverture.

Les É.-U. flirtent avec la récession, le Canada tient bon

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

L'économie canadienne parvenait toujours à se tenir à distance d'une économie américaine flirtant plus que jamais avec la récession. Le contraste est apparu dans les statistiques sur l'emploi de mars, malgré l'augmentation du taux de chômage observée des deux côtés de la frontière.

Au Canada, il s'est créé 30 000 emplois en mars, après un léger recul en février et une pause en janvier. «Cela fait suite à une progression soutenue totalisant 187 000 emplois au cours des cinq derniers mois de 2000», a ajouté Statistique Canada. Malgré ce gain, la progression plus forte du nombre de personnes se mettant à la recherche active d'un emploi a eu pour effet de fixer le taux de chômage à 7 % en mars, contre 6,9 % en février.

VOIR PAGE A 12: RAINES

VOIR PAGE A 12: RÉCESSION

ACTUALITÉS

Une recrue des Nomads change de camp

Les Hells Angels détenus à la prison de Bordeaux à la suite de l'opération Printemps 2001 savent maintenant qui les a trahis. Il s'agirait d'une recrue en probation (prospect) des Nomads, Stéphane Faucher, 29 ans. C'est lors de la comparution de 80 membres ou proches des Hells Angels hier matin que la nouvelle a été divulguée: Stéphane Faucher était absent. Il avait demandé un transfert par mesure de sécurité; il a quitté la prison jeudi. «Il était prospect des Nomads, il en est sorti lors de son arrestation», a confirmé André Vincent, procureur en chef du district de Montréal. La Couronne compte au moins sur un témoin clef en la personne de Stéphane Faucher dans les deux mégaprocès pour meurtres, trafic de drogue et gangstérisme d'une centaine d'individus impliqués de bas en haut de la pyramide des Hells Angels. M. Faucher n'aurait toutefois toujours pas signé de contrat pour devenir délateur. «Sa déclaration de police n'a pas encore été obtenue», a dit M^r Vincent sans préciser davantage.

■ Nos informations en page A 3

PLAISIRS

Montréal, capitale internationale du bagel

Page B 12

INDEX

78313 00069 6	Annonces..... B 10	Idées..... A 11
	Avis publics..... A 4	Monde..... A 9
	Bourse..... B 8	Mots croisés B 10
	Carrières..... B 4	Météo..... B 10
	Économie..... B 1	Plaisirs..... B 12
	Éditorial..... A 10	Politique..... A 6
	Fonds..... B 6	Sports..... B 11

Tout à un dollar (américain!)

Il y a un an presque jour pour jour, l'Équateur biffait sa monnaie nationale, le sucre, et la remplaçait par le dollar américain dans l'espoir de freiner la déroute du pays. Dans la perspective du Sommet des Amériques qui a lieu à Québec fin avril, *Le Devoir* trace le portrait, très abîmé, de ce petit pays nouvellement «dollarisé».

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR EN ÉQUATEUR

Premier de quatre textes

Quito — Comment ils se sont mis dans un pétrin pareil, les Équatoriens se le demandent. Les trois dernières années ont été une succession de catastrophes: chute des prix du pétrole, ravages d'El Niño, effondrement du système bancaire, défaut de paiement de la dette extérieure et puis... coup d'État. Avec chocs sociaux inévitables: le chômage et la criminalité ont augmenté de façon exponentielle. L'adoption du dollar, leur ont juré les gouvernements, va remettre de l'ordre dans la maison.

Réaction de désespoir à situation désespérée. L'Équateur vient de célébrer, à la mi-mars, l'an 1 de sa dollarisation. Pas de quoi fêter. Il est le premier pays latino-américain à avoir dollarisé formellement son économie. Le Salvador, dont on dit que les chances de réussite sont bien meilleures, a emboîté le pas au début de 2001; le Guatemala est sur le point de le faire aussi.

Avant tout, un pays se dollarise pour éliminer les risques de dévaluation et freiner l'hyperinflation. En s'arrimant à une monnaie forte, c'est une mesure qui, théoriquement, stabilise l'économie et donne confiance aux investisseurs. Elle est la réponse, extrême, à l'incapacité d'un État de se discipliner financièrement. Sauf qu'un an plus tard, entend-on dire partout dans le pays, à gauche comme à droite, en haut comme en bas, «c'est le désastre».

Dans la rue, à l'université, chez les gens d'affaires, le même sentiment d'échec: les politiciens continuent de se déchirer, l'investissement étranger ne vient pas... et l'inflation explose. Tout le contraire des promesses de salut économique par contrôle monétaire. L'inflation a atteint 90 % l'année dernière. Son niveau le plus élevé en plus de dix ans. L'Équateur,



VOIR PAGE A 12: DOLLAR



Dans la rue, chez les gens d'affaires, partout le même sentiment: «la dollarisation c'est le désastre».

La dollarisation en dix questions

Q: Comment se dollarise-t-on?
R: La dollarisation n'implique pas l'impression de nouveaux dollars. Ça ne change rien à la quantité de dollars en circulation.

Lorsqu'une banque centrale dispose, dans ses réserves, de dollars américains en valeur équivalente à sa monnaie nationale, elle retire simplement sa monnaie pour mettre en circulation ses réserves de dollars.

Q: Qu'est-ce que la dollarisation?
R: C'est, tout simplement, adopter le dollar américain comme monnaie nationale.

VOIR PAGE A 12: QUESTIONS

■ Autres informations en page A 5



ALISTAIR MACLEOD

La Perte et le Fracas

Traduit de l'anglais par Lori Saint-Martin et Paul Gagné
«Le plus grand écrivain méconnu de notre époque»

Michael Ondaatje



Roman, 270 pages • 24,95 \$

Boréal
www.editionsboreal.qc.ca

• LES ACTUALITÉS •

Performance des hôpitaux

Trudel choisit la médecine douce

Vingt-huit hôpitaux seront privés au total de 4,5 millions

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

C'est de façon «homéopathe» que Rémy Trudel pénalisera les hôpitaux les moins performants pour récompenser ceux qui le sont davantage. Au pire, les moutons noirs perdront la hausse de 1,6 % de leurs coûts autres que les salaires, soit une somme de 4,5 millions.

Le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux a annoncé, hier, qu'il allait appliquer en douceur les mesures du rapport du comité Bédard, chargé l'an dernier de revoir le mode de financement des hôpitaux de courte durée. «La première année, nous allons y aller avec une dose homéopathe», a dit M. Trudel au cours d'une conférence de presse. *«Ca veut dire que les déplacements d'argent ne sont pas énormes. On y va à petites doses pour un signal entièrement clair.»*

«L'indice Bédard»

En se basant sur un modèle économétrique, «l'indice Bédard», a dit M. Trudel, le ministère a classé 55 hôpitaux de part et d'autre d'une moyenne des coûts unitaires pour des soins de nature semblable. Les 27 hôpitaux au-dessus de la moyenne se partageront 14,9 millions, soit 20 % de l'écart entre les coûts attendus et les coûts réels, selon leur performance comparative. Les 28 hôpitaux sous la moyenne, classés «non performants», seront privés de la hausse liée à l'inflation, soit 1,6 %, de leurs coûts autres que les salaires, ou 4,5 millions.

Si le rapport du comité Bédard était appliqué à la lettre, c'est plutôt quelque 20 millions, soit 20 % des 100 millions que les hôpitaux

les moins performants coûtent en plus, qui auraient été retranchés de leur budget. De même, les budgets des hôpitaux les plus performants auraient été augmentés d'un montant de 20 millions.

«C'est une nouvelle méthode de financement qui va reconnaître la performance et la gestion des hôpitaux du Québec et qui va nous sortir de la spirale du financement des déficits dans les hôpitaux du Québec», a fait valoir M. Trudel. C'est une nouvelle méthode au Québec, mais elle est appliquée depuis plusieurs années en Ontario, a-t-on confirmé au ministère.

Une première étape

Le gouvernement cherche ainsi à sortir de la logique du financement «historique», où l'enveloppe budgétaire est reportée d'année en année, majorée par le montant des déficits. La nouvelle logique conduit le ministère à consentir davantage de fonds aux hôpitaux les plus performants, qui seront en mesure de livrer plus de soins. C'est une première étape, a convenu M. Trudel. «Cette méthode va s'amplifier», a-t-il dit. Pour que la méthode soit véritablement efficace, l'indice Bédard devra tenir compte des besoins réels de la population du bassin de desserte de chacun des hôpitaux, a signalé le ministre. La mise en place de la méthode implique donc une réorganisation territoriale des hôpitaux.

Pour l'heure, l'indice Bédard connaît d'autres limitations. Les trois grands centres hospitaliers universitaires — le CHUM, le CHUQ et McGill — ne font pas partie du palmarès, tout comme Sainte-Justine en raison de sa spécialité en néonatalité. En fait, le palmarès ne comprend que 55 des 116 hôpitaux du Québec. Les petits établissements ne font pas partie



ARCHIVES LE DEVOIR
Les hôpitaux performants se partageront une somme de 14,9 millions, dont cinq millions iront à Montréal.

de la liste, de même que les centres d'hébergement et de soins de longue durée. En outre, l'évaluation de la performance comparative ne tient compte que des deux tiers du budget des hôpi-

taux visés. Les services ambulatoires (les cliniques externes), les chirurgies d'un jour, les soins en santé mentale, les soins de longue durée et les soins à domicile ne font pas partie de l'évaluation.

À Montréal, six hôpitaux se partageront cinq millions

Même si Québec a retenu la méthode douce et limitera au minimum le financement à la performance cette année, l'impact se traduira par un ajout net de cinq millions pour les six hôpitaux les plus performants de la métropole et par une réduction de un million pour les derniers de classe.

En vertu des critères de rendement élaborés par le comité Bédard, l'Hôpital général juif, Maisonneuve-Rosemont, Lakeshore, Santa Cabrini, Saint Mary's et l'Institut de cardiologie se démarquent du peloton par leur capacité à rendre les services à des coûts moindres que la moyenne des hôpitaux.

Puisque Québec a décidé de tenir compte du rendement pour une partie du financement de l'année 2001-02, ces hôpitaux récolteront cinq millions de dollars de plus, dont 1,9 million à l'Hôpital général juif, 1,2 million à Maisonneuve-Rosemont, 500 000 \$ à Lakeshore, 500 000 \$ à Saint Mary's, 56 000 \$ à Santa Cabrini et 37 000 \$ à l'Institut de cardiologie de Montréal.

Parmi les cinq hôpitaux qui traînent la patte, l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal se verra retirer 500 000 \$, le Centre hospitalier Angrignon, 293 000 \$ et les hôpitaux Fleury, Jean-Talon et Lachine, respectivement 100 000 \$, 50 000 \$ et 50 000 \$. Dans son ensemble, la région de Montréal se situe tout à fait dans la moyenne. Toutefois, ce portrait ne comprend pas les hôpitaux de l'Université de Montréal et de McGill, fortement en déficit, qui ont été exemptés de ces mesures de performance en raison du processus de vérification budgétaire qui est en cours.

De façon générale, les hôpitaux

des régions de Lanaudière, des Laurentides, de l'Abitibi et de la Montérégie se distinguent très clairement par leur rendement, la presque totalité appartenant au lot des premiers de classe.

Reste que, pour bien des hôpitaux performants, ces bonus serviront le plus souvent à éponger leurs déficits plutôt qu'à donner de nouveaux services. C'est notamment le cas de l'Hôpital général juif, de Santa Cabrini, de l'Hôpital du Haut-Richelieu (sous tutelle en raison de son déficit) et de plusieurs autres.

Selon Marcel Villeneuve, directeur général de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, cette première version douce du financement relié à la performance est certainement un très bon message envoyé aux hôpitaux, même si son impact demeure limité. «L'approche du budget est totalement dépassée. Nous sommes tout à fait favorables à des incitatifs pour ceux qui "performent" et le fait d'appliquer progressivement la méthode nous permettra de raffiner la méthode d'évaluation», affirme ce dernier.

Non seulement la méthode doit-elle être raffinée, mais il faut rappeler aux patients que les critères de performance retenus par le ministère ne mesurent que leur capacité à offrir des services cliniques à coûts réduits. Ces indicateurs ne disent rien sur la qualité des services fournis et sur leur pertinence. «Ca nous donne une vision du fonctionnement des hôpitaux, mais ça ne dit rien sur la qualité des gestes faits. Pour ça, il faudra développer d'autres instruments de mesure», soutient M. Villeneuve.

Isabelle Paré

Nous avons besoin de votre aide pour que le Canada demeure exempt de la fièvre aphteuse

La grave épidémie de fièvre aphteuse qui touche l'Europe a mené à l'abattage de centaines de milliers de bêtes. Cette maladie virale hautement contagieuse s'attaque aux bovins, aux porcs, aux moutons, aux chèvres, aux chevreuils et à d'autres animaux. Bien qu'elle ne constitue pas une menace d'importance pour la santé humaine, il se peut que les gens introduisent le virus au Canada en le transportant sur leurs souliers, leurs vêtements, leurs bagages ou en rapportant des produits alimentaires contaminés. Les voyageurs qui arrivent au Canada en provenance de pays touchés doivent se soumettre à une procédure de désinfection simple, mais efficace. L'inspection des bagages personnels et des produits importés est maintenant beaucoup plus stricte.

Voici ce que vous pouvez faire pour que le Canada demeure exempt de la fièvre aphteuse.

Après un voyage dans l'un des pays touchés :

- Assurez-vous que les vêtements et les souliers que vous portiez durant votre séjour à l'étranger ne comportent aucune trace de terre ou de fumier, surtout si vous avez visité une ferme.
- Déclarez tout produit de viande, produit laitier et produit d'origine animale que vous désirez rapporter au Canada. La déclaration de ces articles n'entraîne pas de sanction, mais il y a une peine sévère si vous négligez de le faire.

- Tenez-vous loin des fermes canadiennes pendant 14 jours.
- Si vous devez visiter une ferme, lavez à la machine, à l'eau chaude, tous les vêtements ou faites-les nettoyer à sec, et désinfectez dans un mélange moitié eau moitié vinaigre tous les effets personnels (en particulier vos souliers) que vous avez emportés à l'étranger.
- Si vous prévoyez aller à un zoo, à un parc national ou provincial, veuillez prendre les mêmes précautions en matière de désinfection.

Si vous exploitez une ferme au Canada :

- Interdisez la visite de quiconque a séjourné au cours des 14 derniers jours dans les pays touchés par la fièvre aphteuse.
- Si des visiteurs doivent quand même se rendre à votre ferme, ils devraient au préalable prendre des précautions sanitaires supplémentaires, telles que le lavage et la désinfection de tous les équipements et effets personnels.

Pour plus de renseignements, composez le

1 877 227-0677

(du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, heure avancée de l'est)
(le samedi, de 9 h à 17 h, heure avancée de l'est)
(fermé les 14 et 15 avril)
ATME 1 800 465-7735

ou consultez le site

www.inspection.gc.ca



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Canada

Depuis 1979

CENTRE DE PSYCHOLOGIE

Gouin

35 psychologues, membres de l'O. P. Q.

Services personnalisés en consultation et thérapie pour enfants, adolescents, adultes et couples

Évaluation, dérogation, orientation scolaire et professionnelle

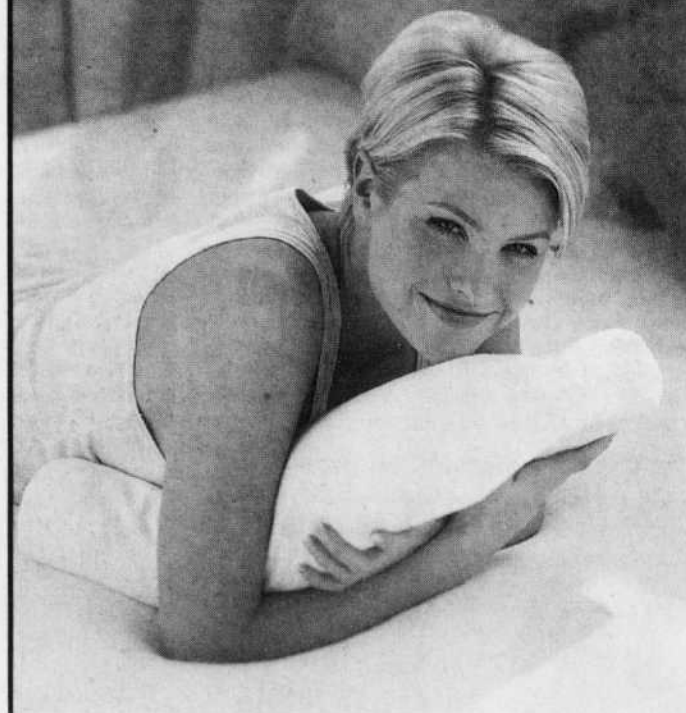
Expertise psycho-légale (matrimoniale, criminelle, civile)

P. A. E., C. S. S. T., I. V. A. C., Adoption internationale

39 boul. Gouin Ouest, Montréal

514 331-5530

Serre-moi !



Les matelas et oreillers suédois Tempur sont les produits pour soulager la pression dont la popularité augmente le plus rapidement partout au monde. Le matériau Tempur, perfectionné par la NASA, a récemment été admis au Temple de la Renommée de la Technologie spatiale américaine. Il vous offre une sensation que vous n'avez jamais éprouvée auparavant ! Les oreillers et le matelas suédois Tempur épousent le contour de votre corps, pour vous assurer un degré optimal de soulagement de la pression et de confort... comme si vous flottiez dans l'espace !

Une meilleure nuit de sommeil, c'est votre choix !



FAITES L'EXPERIENCE TEMPUR

Boutique

Tout pour le Dos

UN RENDEZ-VOUS AVEC LE CONFORT

1 boul. Henri-Bourassa Est, Montréal
www.toutpourledos.com

514-383-1582

Henri-Bourassa

1-800-268-1582

Stationnement privé

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Opération Printemps 2001

Une recrue des Nomads change de camp

Accusé de deux meurtres, Stéphane Faucher n'a pas encore signé de contrat de délateur mais il bénéficie depuis jeudi de la protection de la police

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

À la prison de Bordeaux, où sont emprisonnés les Hells Angels en attente de procès, la nouvelle s'est répandue comme une trainée de poudre quand la recrue en probation (*prospect*) des Nomads, Stéphane Faucher, 29 ans, a demandé un transfert. Ils connaissent enfin l'identité du «traître».

Le mur du silence a commencé à se lézarder. La Couronne compte au moins sur un témoin clef en la personne de Stéphane Faucher dans les deux mégaprocès pour meurtres, trafic de drogue et gangstérisme d'une centaine d'individus impliqués de bas en haut de la pyramide des Hells Angels.

En demandant un transfert, Stéphane Faucher a indirectement révélé qu'il a choisi son camp: celui de la police. «Il était *prospect des Nomads, il en est sorti lors de son arrestation*», a confirmé André Vincent, procureur en chef du district de Montréal.

Le rôle du motard

Informateur ou délateur? M^r Vincent a refusé de préciser le rôle que M. Faucher jouera devant les tribunaux. Il a indiqué que ce membre des Rockers (le club-école des Nomads) n'a toujours pas signé de contrat pour devenir délateur. «Sa déclaration de police n'a pas encore été obtenue», a dit M^r Vincent sans préciser davantage.

La nouvelle du jour a pris la presse de court. Environ 80 membres ou proches des Hells Angels arrêtés dans le cadre de l'opération Printemps 2001 comparaissent par vidéoconférence ou en personne, hier matin, afin de fixer la date de leur enquête sous caution et de leur enquête préliminaire. Une simple procédure, banale et routinière, jusqu'à ce que la cour appelle Stéphane Faucher. «Où est M. Faucher?», a lancé avec ironie Benoît Cliche, un avocat des Hells Angels.

Réponse de M^r Vincent: l'accusé a demandé la protection de la police pour des raisons de sécurité. Jeudi, il a fait l'objet d'un transfert de Bordeaux vers une prison gardée secrète. Règle générale, les délateurs (ou témoins repentis) sont hébergés au quartier général de la Sûreté du Québec, rue Parthenais.

Dans les circonstances, l'avocat de Stéphane Faucher, Richard Brouillard, s'est tout simplement retiré du dossier.

L'incident accreditte la thèse du journaliste Yves Lavigne. Le spécialiste des gangs de motards affirmait la semaine dernière que la Couron-

ne devra miser sur «des délateurs de grand calibre» pour obtenir les condamnations recherchées.

Stéphane Faucher évoluait au sein des Rockers en compagnie de Francis Boucher, le fils du chef des Nomads, Maurice Boucher. Les policiers considèrent le club-école des Rockers comme le clan chargé d'abattre le sale boulot pour les Nomads, l'escouade de guerre des Hells Angels.

Le casier judiciaire de Stéphane Faucher est pratiquement vierge. En septembre 1999, les policiers l'avaient arrêté puis relâché quand ils avaient épinglé Francis Boucher pour possession d'arme. Même scénario en novembre 2000, lors du procès du jeune Boucher pour ces infractions.

Mais après le raid policier de la semaine dernière, Stéphane Faucher doit répondre à des accusations de trafic de stupéfiants, gangstérisme et meurtre de Patrick Turcotte et François Gagnon, deux relations des Rock Machine.

Deux procès devant jury

Deux jurys composés de 12 civils chacun hériteront de la lourde tâche de faire condamner les plus redoutables membres des Hells Angels pour trafic de drogue, 13 meurtres et gangstérisme dans un premier dossier, et trafic de stupéfiants et gangstérisme dans un second. Contrairement aux rumeurs qui ont circulé, la cause ne sera pas soumise à l'appréciation d'un banc de trois juges. Des représentants du peuple triés sur le volet décideront du sort des accusés, comme dans tous les procès de la sorte.

Les jurés bénéficieront d'une protection semblable à celle accordée aux citoyens qui jugent la cause des Blatnois, une filiale des Hells de la Mauricie. Leurs noms, adresses et emplois devraient demeurer secrets.

La Couronne espère plaider les deux causes à l'automne dans un tribunal qui sera spécialement aménagé sur le terrain de la prison de Bordeaux au coût de dix millions de dollars. Elle exigera un acte d'accusation privilégié, une procédure qui permet d'accélérer le processus judiciaire en passant outre l'étape de l'enquête préliminaire pour aller directement à procès. Seul le procureur général peut acquiescer à cette demande.

Les avocats de la défense songent par ailleurs à boycotter ces procès. L'Association des avocats



M^r Pierre Morneau, un avocat qui représente deux Hells Angels, et M^r Benoît Cliche, qui défend Maurice Boucher.

de la défense estime que le ministre public fait «un pied de nez au principe de la présomption d'innocence» en tenant les procédures

sur le site d'une prison. Les membres du regroupement prendront une décision finale la semaine prochaine en assemblée.

VENTE DE FERMETURE
LIQUIDATION FINALE
TOUS LES LIVRES À 1,00\$ CH.
LE BOUQUINISTE P. CHAPUS
2065, rue Saint-Denis, Montréal

Une nouvelle réglementation encadre l'usage thérapeutique de la marijuana

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Santé Canada a finalement clarifié hier la mécanique autorisant la possession et la production de marijuana à des fins médicales.

Ottawa agit surtout pour se conformer au jugement de la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire Parker. Le tribunal ontarien a invalidé cet été une partie de la loi sur les drogues en raison de son flou et du grand pouvoir discrétionnaire confié au ministre. Lui seul pouvait accorder ou non une exemption.

Le règlement présenté hier divise en trois catégories les personnes autorisées à fumer.

■ Les malades en phase terminale. Les exigences d'accès sont minimes pour ces personnes ayant moins de douze mois à vivre.

■ Les malades affligés de maux chroniques comme le sida, l'anorexie, la sclérose en plaques, l'arthrite, les spasmes chroniques ou l'épilepsie. Ils devront présenter deux certificats médicaux à Santé Canada, le premier signé par un omnipraticien, le deuxième par un spécialiste.

■ Catégorie «autres». Il faudra obtenir au préalable l'accord de son médecin et le consentement de deux spécialistes.

Cette catégorisation on ne peut plus bureaucratique vise à réduire le pouvoir discrétionnaire exercé par le ministre de la Santé au cours des deux dernières années, en conformité avec la décision de la Cour d'appel d'Ontario. «C'est par compassion que nous avons décidé de rendre [la marijuana] disponible et les règlements que nous proposons [...] iront dans ce sens», a dit le ministre de la Santé, Allan Rock.

Le règlement dévoilé hier ne re-



Allan Rock

ARCHIVES LE DEVOIR

connait pas le rôle joué par les Clubs Compassion, des regroupements de bénévoles qui fournissent de la mari à des personnes malades sur recommandation d'un médecin. Santé Canada ajoute par contre une clause qui permettra à des particuliers de venir en aide à un patient sur la base d'une relation individuelle. Ce bon samaritain devra présenter un casier judiciaire exempt d'infractions liées aux drogues dans les dix dernières années. Il ne pourra approvisionner plus d'une personne à la fois.

Les malades plus autonomes pourront cultiver leur propre marijuana, recevoir et posséder des graines, entreposer et transporter l'herbe.

Le Bloc québécois a accueilli le projet avec tiédeur. «Quand un malade a une ordonnance de son médecin, ce n'est pas normal qu'il soit obligé d'aller voir un fonctionnaire pour se procurer du cannabis», a déclaré la députée bloquiste Caroline St-Hilaire.

Avec Hélène Buzzetti

Au Casino de Montréal
du 10 au 13 mai

beat

Beat : la fiesta mondiale de percusion

Du jamais vu ! Un spectacle différent, basé sur la musique rythmée et mettant en vedette percussionnistes, chanteurs et danseurs hors pair.

spectacle à compter de 37 \$
super-spectacle à compter de 61 \$

BILLET EN VENTE* A LA BILLETTERIE DU CASINO DE MONTRÉAL,
SUR LE RÉSEAU ADMISSION AU (514) 790-1245 AU AU 1 800 361-4595
OU VIA LE SITE INTERNET AU WWW.ADMISSION.COM
BOISSON NON COMPRISE *MOYENNANT LES FRAIS DE SERVICE

GROUPES DE 20 PERSONNES ET PLUS :
(514) 392-2749 OU 1 888 883-8823.

FORAITS HÉBERGEMENT OFFERTS : 1 888 898-7777

Accès réservé aux personnes de 18 ans et plus

Meuble
Hochelaga
Ltée

Une entreprise familiale à votre service depuis plus de 30 ans

**ARMOIRE, CHAMBRE
ET CUISINE EN PIN
MASSIF FAIT À LA MAIN**

Mobilier de salon tout cuir

8729 Hochelaga (coin Désormeaux) Montréal
514-354-1030 • 1-800-357-1030

Jacques Lacoursière
Jean Provencher
Denis Vaugois
Canada - Québec
1534-2000

Tout (ou presque) ce que vous voulez savoir sur l'histoire du Québec ou du Canada; ce qu'on ne vous a pas enseigné ou que vous avez oublié.

39,95\$ (t.d. régular), 49,95\$ (t.d. révisé)

Admirable synthèse historique, ce Canada-Québec du trio Lacoursière-Provencher-Vaugois est un trésor absolument indispensable à toute bibliothèque québécoise, publique ou personnelle.

Louis-Cormier, Le Devoir

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.ca

Le bonheur...
dans le confort et dans le prix.

CHICAGO

Causeuse avec tissu cantare: 1 200\$ taxes incluses.
Aussi disponible en version fauteuil,
causeuse allongée et canapé.
Choix de tissu et de cuir.

Jusqu'au
30 avril 01

MAISON DE MEUBLES

Patrimoine

3932 Autoroute Laval Ouest (coin Curé-Labelle), Laval (Qc) H7T 2P7 450.687.6867

• LES ACTUALITÉS •

Siffler en bricolant...



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

UN TRIPLEX de la rue Logan, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, s'est soudainement effondré hier après-midi. Trois locataires de l'appartement du troisième étage, un homme de 70 ans et deux enfants, se trouvaient à l'intérieur; ils ont subi des blessures légères. Des travaux de rénovation sur la fondation, effectués dans le cadre d'un programme de revitalisation de vieux quartiers, «Montréal agit, mon quartier revit», pourraient être la cause de l'effondrement. À la Ville de Montréal, on se demande pourquoi les locataires du troisième étage étaient présents. «On avait demandé au propriétaire de relocaliser ses locataires à cause de l'importance des travaux», a dit François LeMay, directeur du Service de développement économique et urbain. Les édifices adjacents ont été évacués par mesure de précaution.

Immeubles

Les proprios parlent de plusieurs voix

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Une nouvelle association de propriétaires d'immeubles a vu le jour. L'Association des propriétaires d'appartements du Grand Montréal (APAGM) promet de donner enfin une voix à cette industrie mal aimée... qui en a déjà une, et une forte, estimée d'autres.

La nouvelle venue a fait son entrée en scène, hier, en demandant au gouvernement d'éliminer certaines règles jugées trop contraignantes. «On doit dire les choses comme elles sont», déclare Réjean Duval, président de l'APAGM: les gens ne veulent plus investir dans l'immobilier locatif car les règles régissant les relations entre propriétaires et les locataires sont trop souvent régressives pour les propriétaires.

Il en a notamment contre la disposition de la loi qui limite l'augmentation des loyers après le départ des locataires et préconise, à ce chapitre, la règle pure et simple du marché. On voudrait également pouvoir exiger des nouveaux locataires le versement d'une garantie correspondant à un mois de loyer et pouvoir compter sur une accélération du traitement, par la Régie du logement, des demandes d'expulsion pour non-paiement.

L'APAGM se défend bien de partir en guerre contre les locataires. Elle dit plutôt vouloir corriger l'image que l'on se fait des quelque 200 000 propriétaires de la région, dont la grande majorité

ne possèdent que quelques logements locatifs. L'organisation sans but lucratif estime urgent de leur donner une voix forte auprès des gouvernements, notamment municipaux. Elle offrira aussi à ses membres, qui ne sont qu'une centaine pour le moment, l'accès à des services et produits à tarif réduit. Elle promet même «d'établir des ponts» avec les associations de locataires.

Ligue des propriétaires

Se disant forte de 80 ans d'histoire et de 1200 membres, la Ligue des propriétaires de Montréal met pour sa part les gens en garde contre ces beaux parleurs. «Tout ce qu'ils offrent, on l'offre déjà», assure son président, Pierre Aubry. «On n'a rien fait d'extraordinaire, mais on est là depuis 1921 et on sera là demain, et dans dix ans.»

La nouvelle de la création d'une nouvelle association de propriétaires n'a rien pour réjouir François Saillant, porte-parole du Front commun en réaménagement urbain. «Ce genre de concurrence se fait habituellement sur le dos des locataires, chacun faisant dans la surenchère dans leurs discours contre les locataires en difficulté. [...] Il y a 86 000 ménages à Montréal qui consacrent plus de la moitié de leur revenu à se loger; si le nombre de cas-problèmes a augmenté, ce n'est pas parce que les locataires sont devenus plus malhonnêtes. Avec un taux d'occupation de 1 %, les propriétaires ont déjà tout le pouvoir qu'ils veulent.»

Plus de transparence dans les municipalités

LE DEVOIR

Le gouvernement et les municipalités du Québec ont convenu cette semaine d'une nouvelle règle visant à améliorer la transparence de la scène politique locale.

La règle obligera les municipalités à procéder à un appel d'offres sur invitation pour tout contrat professionnel d'une valeur de 20 000 \$ à 100 000 \$ ainsi qu'à un appel d'offres public pour tout contrat d'une valeur supérieure. Cette règle se veut un moyen de freiner la pratique consistant à remercier les donateurs à la caisse du parti en leur accordant, une fois celui-ci au pouvoir, des contrats lucratifs.

Réunis à la Table Québec-municipalités, le gouvernement, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités n'ont pas réussi à atteindre le même degré d'entente au sujet d'un autre projet de réforme qui proposait cette fois que les élections municipales se tiennent désormais toutes à la même date, tous les quatre ans.

Proposée par le gouvernement, qui aurait aimé voir ces premières élections municipales générales avoir lieu en 2005, la réforme viserait à stimuler l'intérêt populaire pour ces rendez-vous démocratiques dont le taux de participation stagne présentement autour de 60 %. Des membres de l'Union des municipalités disent toutefois craindre qu'un pareil événement ne favorise trop la tenue de débats sur de grands enjeux nationaux, au détriment de questions plus locales.

J'y vois!

Le lundi 9 avril 2001,
c'est le jour du scrutin dans Mercier

Pour voter vous devez :

- 1 avoir la qualité d'électeur;
- 2 être inscrit sur la liste électorale;
- 3 vous identifier en présentant l'un des documents suivants :
 - carte d'assurance maladie
 - permis de conduire
 - passeport canadien.



Comment voter :

- 1 marquer le bulletin dans un seul des cercles en utilisant obligatoirement le crayon qui vous sera remis par le scrutateur;
- 2 plier le bulletin et montrer les initiales au scrutateur;
- 3 détacher le talon, déposer vous-même votre bulletin de vote dans l'urne et remettre le crayon au scrutateur.

Vous pouvez demander un nouveau bulletin de vote si, par erreur, vous avez marqué un cercle autre que celui de votre choix.

Votre vote est secret

C'est votre droit. Personne ne peut vous obliger à dire pour qui vous avez voté.

N'hésitez pas à communiquer avec nous sept jours par semaine, en composant :
1 888 ÉLECTION OU 1 888 353-2846
Site Web : www.dgeq.qc.ca
Courriel électronique : dgeq@dgeq.qc.ca

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais le 1 800 537-0644.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Parce qu'un vote, ça compte

Un cadeau
merveilleux
ICÔNES
BYZANTINESOeuvres de
Rosette Mociornitza
(450) 656-0188

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Amnistie rabroue le Canada

(Le Devoir) — La section canadienne d'Amnistie internationale trouve inadmissible que le Canada n'ait pas même annoncé son intention de ratifier au moins un des traités interaméricains relatifs aux droits fondamentaux alors qu'il est impliqué dans la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Afin de faire valoir ses préoccupations quant à la situation des droits humains, violés dans presque chaque pays des Amériques, précise-t-elle, l'organisation participera au Sommet des peuples qui précèdera le Sommet des Amériques et prendra part au Forum sur les droits humains. Le rapport intitulé *Amériques: inscrire les droits humains à l'ordre du jour*, rendu public hier, expose les principales préoccupations d'Amnistie, soit la brutalité policière, les conditions de détention dégradantes, les violations des droits fondamentaux des minorités et la peine de mort. «*Il ne peut y avoir de véritable démocratie lorsque les citoyens voient leurs droits fondamentaux bafoués*», a déclaré Alex Neve, secrétaire général de la section canadienne anglophone d'Amnistie internationale. «*En tant qu'hôte du Sommet des Amériques, le gouvernement du Canada a une occasion unique d'accroître la protection des droits fondamentaux dans toutes les Amériques*». Par ailleurs, Amnistie internationale s'est dite extrêmement préoccupée par l'ampleur des mesures de sécurité qui ont été annoncées pour la tenue du Sommet ainsi que par le climat d'inquiétude qui entoure les manifestations prévues à cette occasion. Elle salue en ce sens la mise sur pied du Comité de surveillance des libertés publiques et se réjouit d'y participer.

En veillant sur le perron... de l'hôtel de ville!

(Le Devoir) — La Ville de Québec offrira une tribune à tous ceux qui souhaitent s'exprimer en marge du Sommet des Amériques. Le perron de l'hôtel de ville sera en quelque sorte transformé en galerie oratoire d'où les militants, organismes et autres pourront prendre la parole librement. La Ville espère ainsi diminuer les risques et les occasions d'affrontements dans la partie du Vieux-Québec située à l'extérieur du périmètre de sécurité. «*Le perron de l'hôtel de ville est le lieu privilégié, a précisé le maire Jean-Paul L'Allier hier, parce que l'hôtel de ville est avant tout la maison du peuple et que les citoyens ont l'habitude d'y venir pour s'exprimer. Ce que nous voulons, c'est que la liberté d'expression soit favorisée et encouragée. Si tout cela se concrétise, cela fera sans doute de Québec le lieu où la liberté d'expression a été le mieux acceptée, défendue et rendue possible*». Les modalités d'une telle initiative restent à être précisées mais déjà, des groupes comme SalAMI, Opération Québec Printemps 2001 et la Ligue des droits et libertés ont manifesté leur intérêt.

La police est prête à tout. Même à des attentats terroristes!

Le directeur de la SQ dit être au courant d'actes violents que des groupes organisés s'apprêteraient à commettre

Les forces de l'ordre sont sur les dents. En plus de confirmer que des casseurs sont bel et bien en direction de Québec pour perturber violemment la tenue du Sommet des Amériques, elle reconnaît l'existence d'une menace terroriste.

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les services de renseignement des forces policières sont formels: une «menace réelle» pèse sur le Sommet des Amériques. Des groupes d'anarchistes bien organisés, dont certains militants sont déjà arrivés à Québec, prévoient commettre des actes violents très précis afin de perturber la réunion des chefs d'État du continent.

Hier, lors d'un point de presse visant à faire le bilan de l'état de préparation de la sécurité du Sommet, le directeur général de la Sûreté du Québec, Florent Gagné, n'a laissé planer aucun doute à cet égard. «*L'état du renseignement est très complet au sein des forces policières. Nous savons donc qu'il y a une menace réelle pour le Sommet de Québec. Les renseignements que nous avons nous dictent de nous préparer de façon très sérieuse*».

Selon M. Gagné, des groupes préparés pour l'occasion planifient des actions violentes très précises. Le directeur de la SQ n'a cependant pas voulu s'avancer davantage sur les détails des actions en question, sauf pour préciser que les forces de l'ordre étaient prêtes à tout. Même aux attaques terroristes.

Le commandant Pierre Lange, de la Gendarmerie royale du Canada, s'est en effet dit «conscient de certaines possibilités» quant à la menace terroriste. Ainsi, des enquêtes sont actuellement menées par les forces policières canadiennes et leurs partenaires étrangers. On ne veut toutefois pas en dire davantage sur cette question, pour des raisons de sécurité.

L'ensemble des corps policiers impliqués dans le volet sécurité du Sommet, soit la GRC, la SQ, la police de Québec et la police de Sainte-Foy, sera donc aux aguets du 16 au 22 avril prochain afin d'éviter tout débordement. On prévoit qu'entre 10 000 et 20 000 manifestants, selon les sources, seront à Qué-

bec pour manifester.

Pour Florent Gagné, ces manifestants se divisent en trois groupes. Il y a d'abord les «groupes traditionnels», tels que les syndicats, qui vont respecter le cadre réglementaire démocratique qui prévaut au Canada. «*Ils ne posent pas de problèmes et ils sont, Dieu merci, majoritaires*».

Il y a ensuite ces gens «qui travaillent avec des concepts dits de désobéissance civile». «*Ceux-ci peuvent agir dans l'illégalité mais ne sont pas, dans l'intention du moins, violents. Leurs moyens d'action peuvent varier du sit-in assez sympathique à des actions plus corsées, comme se couler dans le ciment ou s'attacher à des autobus pour que les policiers ne puissent pas les remorquer*».

Il y a finalement «les groupes dits d'action directe». «*C'est le troisième groupe qui nous inquiète le plus, a reconnu M. Gagné. Ces groupes violents n'ont pas vraiment d'idéologie. Le contenu des documents du Sommet ne les préoccupe pas beaucoup. Ils n'ont pas une charte sociale particulière. Ce sont des casseurs, des anarchistes. Ces gens viendront à Québec. On sait qu'ils seront là*».

Les services policiers de Québec, du Canada et d'ailleurs connaîtraient d'ailleurs la plupart des groupes en question; ils connaîtraient également leurs leaders et leurs méthodes d'action. Aux frontières, les douaniers redoubleront donc de prudence pour ne pas laisser entrer les indésirables. Le porte-parole de Citoyenneté et Immigration, Richard Saint-Louis, a indiqué que les personnes qui ont pris part aux manifestations à Seattle, par exemple, pourraient être refoulées aux frontières.

Les visiteurs devront, comme à l'accoutumée, satisfaire à certains critères: être un voyageur de bonne foi qui vient pour un temps déterminé au Canada, qui a, le cas échéant, son billet d'avion de retour et les fonds nécessaires pour subvenir à ses besoins lors de son séjour et qui déclare vouloir retourner après dans son pays.

La Gendarmerie royale va de plus renforcer ses effectifs le long de la frontière. On sait que certains militants avaient l'intention de profiter de l'existence des réserves amérindiennes d'Akwesasne et de Kahnawake pour contourner les postes frontaliers. «*On a augmenté de manière importante nos effectifs pour être capable de s'assurer que toutes les frontières seront couvertes de façon adéquate*», a précisé le commandant Pierre Lange.

La ZLEA compromettrait les garderies à 5 \$

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les garderies à 5 \$ risquent d'être remises en question par les partenaires du Canada de la future Zone de libre-échange des Amériques.

La ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, affirme que les programmes sociaux seront considérés comme des produits commerciaux s'ils ne sont pas exclus immédiatement des actuels pourparlers entourant l'établissement de la ZLEA.

«*Les garderies à 5 \$ font partie du modèle québécois. Comme c'est un programme gouvernemental, il peut être remis en cause par une obligation de dérégulation ou de privatisation*», a-t-elle expliqué hier.

Le programme québécois de garderies à 5 \$ compte 133 000 places. C'est la pièce maîtresse de la politique familiale du gouvernement québécois.

Mais, selon Mme Beaudoin, l'uniformisation des échanges commerciaux dans la ZLEA implique que l'on devra considérer la santé, l'éducation et les programmes sociaux comme des «marchandises».

«*Ce n'est pas arrivé, ce n'est pas fait, a-t-elle admis, mais on prend des précautions pour exclure les services de santé, les services sociaux et la politique familiale des négociations multilatérales commerciales*».

«*On ne pourra plus subventionner, a-t-elle ajouté, c'est ça qui est en cause. Que ce soit la culture, les garderies à 5 \$ ou les services sociaux, si ce n'est pas exclu, on ne pourra plus subventionner*».

Les 12 députés de la commission des Institutions ont consulté hier matin les textes précisant la position des 34 pays sur les divers secteurs concernés par la ZLEA: les services sociaux, évidemment, mais aussi les investissements, la propriété intellectuelle, les relations de travail, l'environnement, etc.

Mme Beaudoin n'a pas voulu en dévoiler le moindre détail, se contentant d'indiquer que ces textes ressemblent à ceux sur lesquels se penche l'Organisation mondiale du commerce depuis un certain temps déjà. «*Tout ça est relié*», dit-elle.

Sommet des Amériques 2001



Louise Beaudoin

LAUREN
RALPH LAURENParticipez à notre tirage
et courez la chance de
gagner une garde-robeLAUREN
d'une valeur de
1 000 \$

Joyeuses pâques

LAUREN-RALPH LAUREN
Tailles 4 à 16, Boutique au 2e
842-7711, ext. 296LAUREN-RALPH LAUREN - TAILLE FORTE
Tailles 14W à 24W, Boutique au 4e
842-7711, ext. 288LAUREN-RALPH LAUREN- PETITES
Tailles 2P à 14P, Boutique au 2e
842-7711, ext. 296

OGILVY

1307, RUE STE-CATHERINE O, angle de la Montagne

• POLITIQUE •

PROTRAIT

Les esprits indépendants plaisent au souverainiste

Claudiel Toussaint tente pour la troisième fois de se faire élire sous la bannière péquiste

En vue de l'élection complémentaire de lundi dans la circonscription de Mercier, *Le Devoir* a rencontré les quatre principaux candidats, question de mieux connaître leur vision, leur motivation et leur engagement dans cette campagne. Aujourd'hui, nous vous présentons le dernier portrait, celui du candidat du Parti québécois, Claudiel Toussaint.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

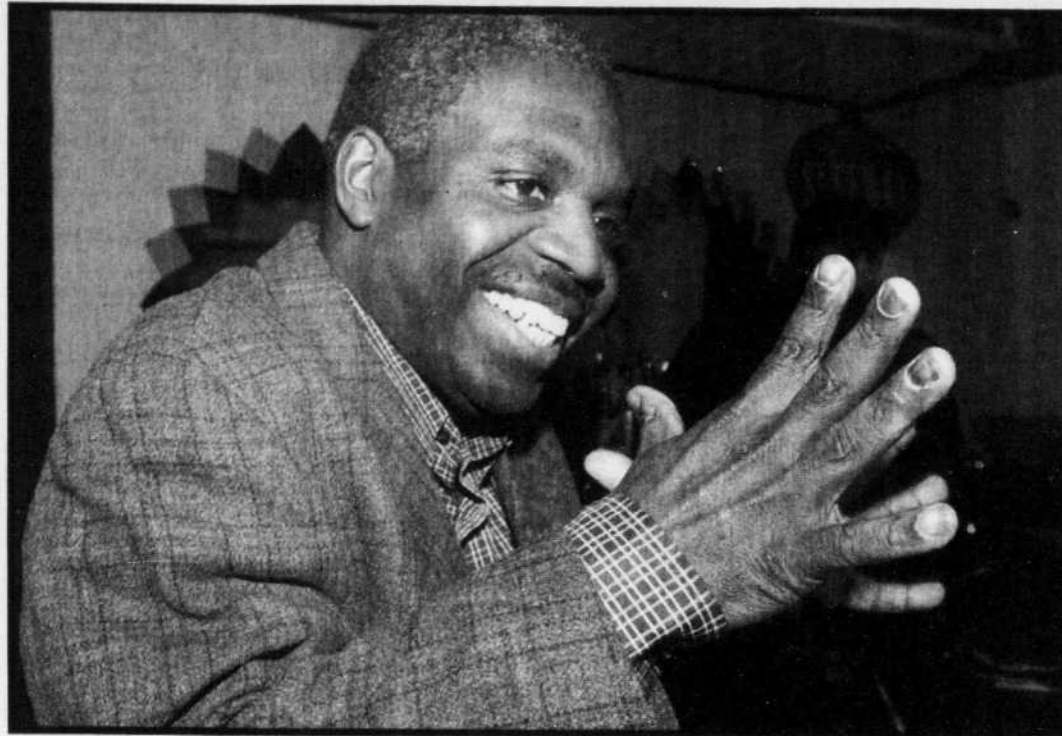
En retard à l'entrevue parce que les activités de fin de campagne se bousculent, Claudiel Toussaint est visiblement nerveux. Il est vrai que les deux dernières semaines ont été éprouvantes car ses démêlés judiciaires ont capté beaucoup d'attention. Il effleure lui-même la question en soulignant avoir «confiance dans la lucidité des gens de Mercier». Point. Puis, il plonge à toute vitesse dans l'exposé du candidat péquiste, des notes sous les yeux.

Claudiel Toussaint est, à n'en pas douter, un bon orateur. Les mots coulent, s'enchaînent, accentuent ceci, nuancent cela. Il a le langage des politiciens, celui qui étudie les questions et qui séduit tant par le ton que par les mots et les expressions de mise en bonne société («convergence», «synergie», «électeurs et électrices», «intervenant du milieu», «efficacité»).

Déjà, on devinait son charme en le voyant tout sourire sur son affiche électorale. Il faut dire que M. Toussaint n'en est pas à sa première tentative de se faire élire. À deux reprises, il a mordu la poussière dans Bourassa. Il connaît le terrain. Et, depuis 1996, il a fait partie de trois cabinets ministériels à titre d'attaché politique.

Mais l'expérience, Claudiel Toussaint l'a acquise dès le cégep. Il dit avoir été marqué par certains de ses enseignants, notamment André d'Allemagne, le fondateur du RIN, décédé tout récemment, et Pierre Paquette, aujourd'hui député du Bloc québécois. C'est en 1980, avec la tenue du référendum, que M. Toussaint a la pique souverainiste et s'implique. Cinq ans plus tôt, il avait émigré d'Haïti avec sa famille. «Même si je n'ai pas en commun, avec un large segment de la population du Québec, un même passé historique, j'ai toujours compris que c'était un combat pour l'avenir», dit-il.

La souveraineté est au cœur de son discours. Il assure qu'elle est une préoccupation dans la circonscription de Mercier. «C'est un comté qui, depuis un quart de siècle, exprime sa voix par un représentant du Parti québécois. La question nationale demeure une toile de



Claudiel Toussaint est, à n'en pas douter, un bon orateur, qui connaît bien le milieu politique, ayant été candidat à deux reprises dans le comté de Bourassa et ayant joué les attachés politiques à Québec.

fond sur laquelle se greffent un certain nombre de revendications», croit M. Toussaint, par ailleurs peu soucieux de l'absence d'un calendrier référendaire.

Que la circonscription de Mercier soit une forteresse péquiste depuis 1976 facilite la tâche de M. Toussaint — Bernard Landry soulignait cette semaine qu'il y a des endroits plus ingrats pour faire du porte-à-porte — mais comporte aussi plusieurs difficultés. Cela tient au fait qu'il est candidat du parti au gouvernement, qui en est à son deuxième mandat et qui traîne donc ses bons et ses mauvais coups. Il y a aussi le contexte particulier d'une élection complémentaire, où l'abstention des électeurs peut devenir le principal ennemi, un phénomène qui, traditionnellement, touche davantage le PQ et le Bloc québécois que les autres partis politiques.

Et il y a la mentalité propre à Mercier, un comté indépendant d'esprit. «Tous les élus du Plateau sont sous haute surveillance. Je trouve ça particulièrement enrichissant d'être dans un milieu de gens progressistes, qui gardent

une prise sur leur cadre de vie et qui peuvent monter aux barricades à tout moment», estime M. Toussaint.

Comment la discipline de parti peut-elle s'exercer dans ce contexte? «Le Parti québécois regroupe beaucoup de militants indisciplinés. J'ai toujours mis le poing sur la table», souligne Claudiel Toussaint en riant, cherchant ainsi à se présenter comme un rebelle, lui qui est pourtant associé à l'establishment du PQ. Mais M. Toussaint ajoute: «La ligne du parti, c'est une ligne de conduite qui est une ligne d'idéaux.»

Avec la fébrilité contrôlée des politiciens, il se dit prêt à «sauter à pieds joints» dans les dossiers de Mercier: états généraux, réflexion sur le logement, lutte contre la pauvreté et souveraineté. Mais pour l'instant, il souhaite que son idéal et les convictions souverainistes des électeurs de Mercier le propulsent sur la banquette de l'Assemblée nationale, lundi. Et il repart comme il était arrivé, ses notes d'exposé du candidat péquiste sous le bras.

Grève évitée

Les garderies privées acceptent l'offre du gouvernement

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

La grève est évitée dans les garderies privées. Quelques 400 propriétaires membres de l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) ont voté à l'unanimité hier en faveur de l'offre du gouvernement de relever leur financement de 50 millions en trois ans. Le comité exécutif de l'association avait pourtant recommandé à ses membres, réunis en assemblée générale spéciale à Saint-Léonard, de rejeter l'offre gouvernementale. D'après Patrik Gilbert, attaché de presse de la ministre, c'est un appel téléphonique fait en avant-midi par la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, Linda Goupil, au président de l'AGPQ, Sylvain Lévesque, qui aurait permis de calmer le jeu.

«On a accepté à la condition que le dossier reste ouvert pour discuter d'autres points qui n'ont pas été réglés dans la présente négociation», a déclaré Samir Khreiss, membre de l'AGPQ et propriétaire de la garderie Le Roitelet, à Ahuntsic, qui accueille 62 enfants chaque jour. «On avait menacé de faire la grève mais on ne veut pas pénaliser les parents et les enfants», a-t-il poursuivi.

Après le vote favorable et unanime des membres de son organisation, M. Lévesque a commenté la situation en disant que «Mme Goupil m'a dit qu'il y avait un budget d'environ 50 millions accepté à l'heure actuelle pour le réseau des garderies privées. Nous, on avait demandé 70 millions. Mais au moins, aujourd'hui à Québec, on a reconnu qu'il y avait des problèmes de financement dans les garderies privées».

Les garderies privées recevront 25 millions dès cette année, 15 millions en 2002-03 et 10 millions en 2003-04. Cette nouvelle injection de fonds permettra de réduire l'écart de financement entre les centres de la petite enfance, des garderies sans but lucratif, et les garderies privées de 37 à 18 % dans trois ans.

M. Lévesque a annoncé en conférence de presse que l'objectif de son association sera d'obtenir que la seconde tranche de 25 millions soit entièrement versée dès l'an prochain. Au cabinet de la ministre Goupil, M. Gilbert s'est dit «réjoui que les parents n'aient plus à s'inquiéter quant au service dispensé par les garderies à but lucratif. Les garderies privées ont un rôle à jouer, il n'a jamais été question de les tasser dans le coin».

Québec menaçait de fermer les garderies privées qui demandaient plus de 5 \$ par jour aux parents. Les 486 garderies privées offriraient quelque 26 000 des 133 000 places disponibles dans le réseau de garderies à 5 \$ par jour.

Avec la Presse canadienne



Taux d'intérêt valide pour un temps limité. Certaines conditions s'appliquent.

PRÊT HYPOTHÉCAIRE 1% POUR 100 JOURS

Contractez un prêt hypothécaire chez Desjardins et profitez d'un taux d'intérêt record de 1 % pour les 100 premiers jours! Avec votre prêt, vous pouvez aussi obtenir en prime des BONIDOLLARS Desjardins.

Informez-vous auprès de votre conseiller ou tapez www.desjardins.com ou composez le 1 800 CAISSES.

Desjardins

Problème de jeu?
Misez votre 25¢ dans cet appareil.
Vous n'avez rien à perdre.

JEU : AIDE ET RÉFÉRENCE 1 800 461-0140

Le jeu doit rester un jeu.

loto-québec

• POLITIQUE •

Le flag sur la clôture

C'est une farce ou quoi, cette histoire de panneaux-réclames, de drapeaux et d'étendards au Sommet de Québec? N'a-t-on rien de plus sérieux à débattre, à mettre en valeur?

Pendant que les citoyens qui se préparent à aller à Québec se préoccupent de démocratie, d'environnement et de pauvreté, des hauts gradés de nos deux gouvernements ont du temps à perdre avec un concours de visibilité qui n'existe que dans leur tête. Rit-on de nous? Il ne nous manque que la dimension des tapis rouges pour compléter ce retour en arrière farfelu.

Que les organisateurs du sommet veuillent faire flotter les drapeaux de tous les pays invités est normal et même un geste élémentaire de courtoisie. Que le gouvernement canadien veuille profiter de l'occasion pour tapisser les plaines d'Abraham d'unifoliés, comme le rapportait *Le Soleil*, est par contre carrement déplacé. Et voilà que Québec se croit obligé de répliquer avec les mêmes moyens insignifiants.

Ottawa a un passe en matière de drapeaux. Depuis plusieurs années, il en fait une véritable maladie. Il en veut partout, en imprime, en donne. Presque chaque fois que le premier ministre visite un projet de coopération canadien à l'étranger, surtout quand des enfants sont touchés, il est assuré d'être accueilli par des bambins brandissant l'unifolié, unifolié que les fonctionnaires auront pris soin de fournir à l'avance. Des crayons et des cahiers seraient peut-être plus utiles, mais il faut pavoiser. Les États-Unis feraient la même chose avec nos enfants qu'on les accuserait d'être impérialistes.

Autre exemple de cette attitude symptomatique d'une insécurité malade: la manie de nos athlètes, depuis quelques années, de profiter des cérémonies de clôture de grands événements sportifs, en particulier les Jeux olympiques, pour faire flotter au-dessus de leur tête un drapeau canadien exagérément grand. Faut-il rappeler que ces cérémonies de clôture visent à célébrer la fraternité sportive par-delà les frontières?

La retenue

La confiance en soi, pour s'exprimer avec dignité, exige une autre qualité: la retenue. Ottawa l'oublie souvent, et Québec tombe dans le même panneau. Il est ahurissant qu'il faille rappeler qu'aucun pays ou peuple ne se réduit à un drapeau. Que le fleurdelisé flotte sur les édifices et à de nombreux endroits publics de la capitale est tout simplement normal. Mais croire qu'en ajouter, comme on s'appête à le faire, va rendre le Québec plus visible est ridicule. Le sommet se tient au Québec, aucun leader présent ne l'ignore, et ce n'est pas un drapeau de plus ou de moins sur les toits des édifices qui y changera quelque chose.

«La propagande, c'est le contraire de la santé mentale et intellectuelle; c'est le viol des foules», disait Bernard Landry jeudi à l'Assemblée nationale. Il aurait dû lui-même en prendre note et en aviser son équipe afin qu'elle fasse la distinction entre le pertinent et le trivial.

Ses ministres ont tenu une conférence de presse pour faire connaître le point de vue du Québec sur la Zone de libre-échange des Amériques. Voilà qui est le bienvenu. Qu'ils interviennent publiquement durant le sommet pour commenter, dans une perspective québécoise, un dossier ou un autre peut aussi être à propos.

Mais cet écran à la Nasdaq qu'on se prépare à installer à grands frais à la porte du sommet, voilà qui



Manon
Cornélius

dépasse les bornes! Québec n'est pas assez enlaidie par cette horrible clôture, testament de l'hystérie sécuritaire des deux gouvernements, il faut maintenant défigurer l'Assemblée nationale avec un panneau lumineux digne d'un stationnement de Wal-Mart. C'est gênant et puéril. On tombe dans la caricature.

Accès interdit

Un dossier sobre, bien écrit et étoffé — il y en aura aussi, Dieu merci — serait nettement plus efficace pour informer les participants sur la réalité québécoise. Mais encore faut-il que Québec soit capable de le distribuer aux délégués et à la presse. Rien n'est moins sûr, et la faute en revient totalement à Ottawa, qui refuse, selon un fonctionnaire québécois, d'accorder à quelques-uns de ses collègues les accréditations nécessaires pour avoir accès au centre de presse.

A Seattle, non seulement les délégués des divers pays mais aussi les représentants de la société civile avaient accès au centre de presse. Leurs communiqués y étaient distribués. Greenpeace et José Bové y entraient pour faire leur point de presse. Non seulement Ottawa n'envisage rien du genre à Québec, il persiste à limiter l'accès aux délégués officiels et à la presse, ce qui exclut les fonctionnaires québécois.

On peut s'insurger, mais de là à dire, comme Louise Beaudoin, que «si le gouvernement canadien ne voulait pas voir de drapeaux du Québec, d'écran géant ou même l'Assemblée nationale, il n'avait qu'à faire ça ailleurs», il y a une marge. On en vient presque à espérer qu'Ottawa l'écoute. Ne serait-ce que pour nous éviter le spectacle embarrassant de cette guerre de drapeaux immature que nourrissent les deux gouvernements.

Aux obsédés de la bannière à Ottawa et à Québec, un petit tuyau. Dans ce genre d'événement, tout le monde se fout de ce qui flotte au bout des mâts. De Paris à Cotonou en passant par Seattle, je n'ai vu qu'une chose: des délégations enfermées toute la journée pour poursuivre leurs délibérations et des journalistes, tout aussi reclus, assignés à rapporter leurs travaux. Les scribes ne mettaient le nez dehors que pour suivre des manifestations, fumer une cigarette ou aller chercher à manger.

Peut-être que ce sera différent cette fois-ci étant donné tout le plat qu'on a fait avec cette affaire, mais dans la masse d'information qui sortira du sommet, ce ne sera qu'une anecdote rapportée d'abord et avant tout dans les médias québécois et canadiens. Quel gaspillage!

Une suggestion à ces deux gouvernements en mal de visibilité. Qu'ils affichent leurs couleurs sur un des rares symboles de leur collaboration: la fameuse clôture. Elle compte assez de poteaux pour contenter tout le monde. Ils n'ont qu'à se les partager.

À chacun sa cause



REUTERS

JEAN CHRÉTIEN était à Calgary, hier, où il a affronté des manifestants avant de s'adresser aux membres de l'Association canadienne des producteurs pétroliers à qui il a confié que son gouvernement allait assouplir le processus de réglementation des nouveaux projets pétroliers et gaziers. Certains manifestants protestaient contre son attitude dans ce que d'aucuns nomment le Shawinigate, d'autres lui reprochaient son manque de sensibilité à l'égard des questions environnementales.

OGM: la Colombie-Britannique rendra l'étiquetage obligatoire

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Pendant que le sud-ouest de la France deviendra cet été la première région agricole «sans OGM» pour répondre à la demande d'une portion croissante de consommateurs européens, la Colombie-Britannique annonce un projet de loi qui rendra obligatoire l'identification des OGM présents dans les aliments.

Le projet de loi dévoilé par le ministre de la Justice de la Colombie-Britannique, Graeme Bowbrick, prévoit l'imposition d'amendes sévères et même la prison pour les contrevenants.

«Les gens ont le droit fondamental de savoir ce qu'ils mangent», a déclaré le ministre Bowbrick, provoquant une levée de boucliers dans toute l'industrie agroalimentaire canadienne, qui estime le défi impossible.

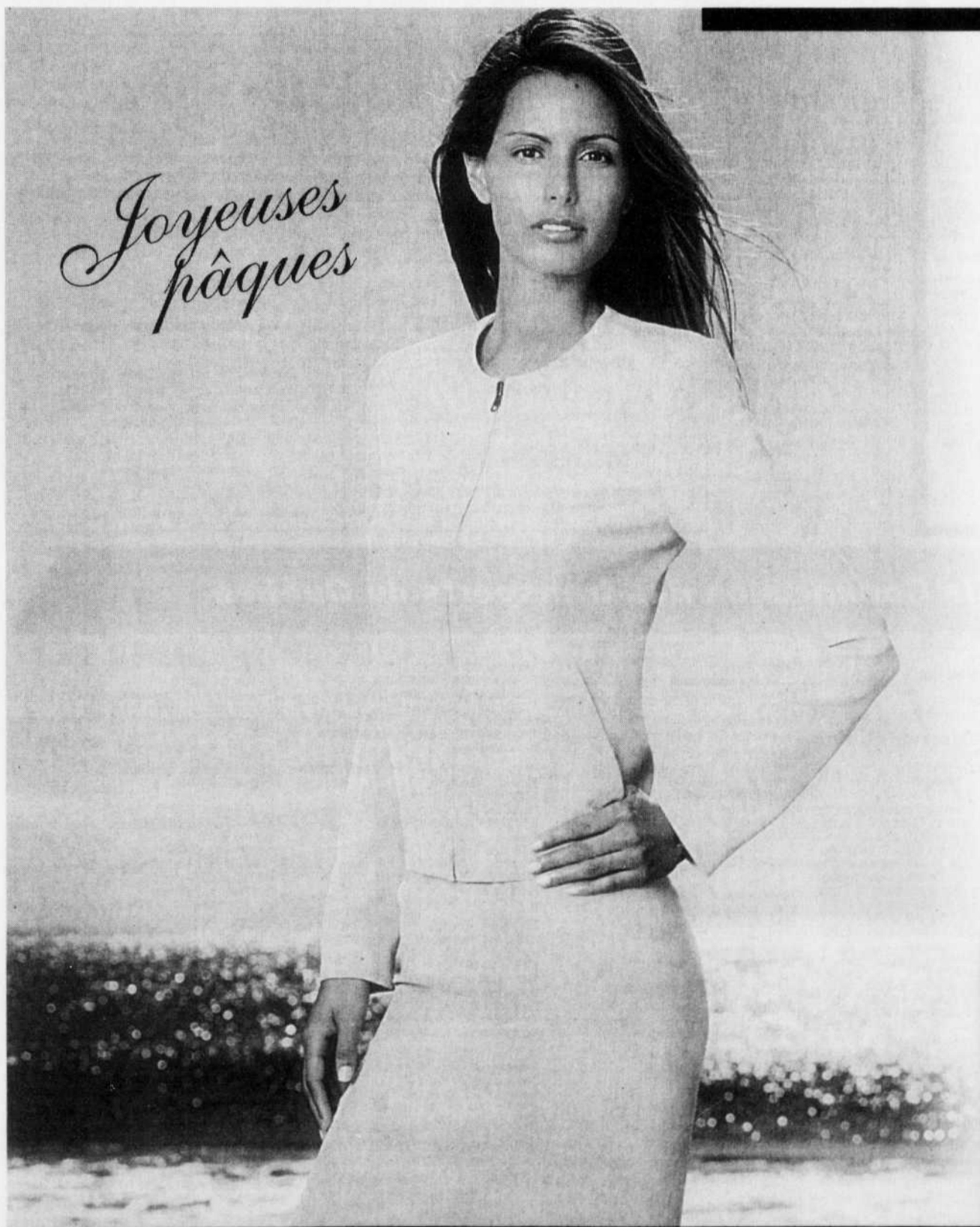
Le Canada a soutenu, tout au long des pourparlers entourant la mise au point du Protocole de Carthagène sur la biosécurité, qu'il n'était ni techniquement ni économiquement réalisable d'utiliser une règle aussi sévère, même si plusieurs pays européens ont commencé à l'appliquer. La loi de la Colombie-Britannique

risque de faire bouler de neige puisque les consommateurs d'ailleurs pourront savoir ce qu'ils mangent grâce à cette loi.

Le projet de loi confié à un comité d'experts la mise en place du programme et des règles d'étiquetage. Le Canada exige l'étiquetage des produits alimentaires comportant des OGM uniquement si l'apparence de ces produits est altérée, ce que scientifiques et écologistes dénoncent comme une fumisterie qui détourne l'attention vers les aspects les plus secondaires.

En France, pendant ce temps, on prévoit que, dès cet été, la totalité de la production agricole du Sud-Ouest sera exempte d'OGM en raison d'une décision prise par l'ensemble des agriculteurs. Cette région compte pour 30 % de la récolte agricole française. Le maïs transgénique est déjà interdit de culture en France pour éviter les contaminations artificielles entre les champs par les échanges de pollen. Les agriculteurs du Sud-Ouest pensent qu'une garantie aussi importante de semences «sans OGM» est la meilleure façon d'écrêter le marché le plus rentable qui soit présentement en Europe. Cette idée fait d'ailleurs son chemin au Québec.

Joyeuses
pâques



OGILVY

1307, RUE STE-CATHERINE O, angle de la Montagne

Participez à notre tirage
et courez la chance de
gagner une garde-robe
JONES NEW YORK
d'une valeur de
1 000 \$

JONES NEW YORK
Tailles 4 à 16, Boutique au 2e
842-7711, ext. 238

JONES NEW YORK - TAILLE FORTE
Tailles 14W à 24W, Boutique au 4e
842-7711, ext. 342

JONES NEW YORK - PETITES
Tailles 2P à 14P, Boutique au 2e
842-7711, ext. 238

JONES NEW YORK

Téléphone: 985-3344
Télocopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Longueuil
Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada - Province de Québec
Cour du Québec - District de Longueuil

BANQUE NATIONALE DE GRÈCE (CANADA), ayant une succursale au 852, rue Jean-Talon Ouest, en la ville et le district de Montréal, H3N 1S4, partie demanderesse, contre MARGOS, Joseph, résident et domicilié au 8000, rue Pelletier, Brossard, district de Longueuil, J4X 1J7, partie défenderesse, et L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAPRAIRIE, mis-en-cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUINZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUINZE (15-15) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie de la Magdeleine, circonscription foncière de Laprairie, portant le numéro civique 8000, rue Pelletier, Brossard, province de Québec, H4X 1J7.

Sujet à une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro Québec enregistrées sous le numéro 120728 et une en faveur de Gaz Métropolitain Inc. enregistrée sous le numéro 122355 affectant la partie extrême ouest dudit lot.»

L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 82 465,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Au moment de la vente, l'adjudicataire devra verser au shérif un montant minimum de 41 232,50 \$, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, ce montant représentant 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au Palais de Justice, 1111, boulevard Jacques-Cartier Est, salle RC-021, LONGUEUIL, QUÉBEC, le HUITIÈME jour de MAI 2001 à QUATORZE heures TRENTE.

Bureau du shérif
Cour du Québec
Longueuil, le 30 mars 2001

Shérif-adjointe
ELIZABETH S. GOBEILLE

CASILOC inc.

2e PARUTION
APPEL DE SOUMISSIONS NO 00-547
FABRICATION DE BASES POUR LES APPARELS DE LOTERIE VIDEO 2e GÉNÉRATION

CLÔTURE LE: 8 MAI 2001, 11 H, HEURE LOCALE
Casiloc inc., filiale de Loto-Québec, désire recevoir des offres relativement à la fabrication de bases pour supporter les ALV (appareils de loterie vidéo).

Les fournisseurs peuvent obtenir l'information sur l'appel de soumissions en visitant le site Internet de l'entreprise:
www.loto-quebec.com
ou en se présentant à:
Direction de l'approvisionnement de Loto-Québec
500, rue Sherbrooke Ouest, 18e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6

Du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h et entre 13 h 30 et 16 h
Émis le 31 mars 2001

MONTRÉAL
AVIS DE VENTE IMMOBILIÈRE EN VERTU DE L'ARTICLE 670 C.P.C.

Canada, Province de Québec, Cour Supérieure, District de Montréal, No. dossier: 500-17-008506-001 No. shérif 500-18-000854-019

BANQUE ROYALE DU Canada, 630, boul. René Lévesque Ouest, 1er étage, Montréal, Québec, H3B 1S6; partie demanderesse contre Ulla MAEGE, 31, Sunrise Croissant, Pointe-Claire, district, Québec, H9R 4W1; partie défenderesse et OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

«Un emplacement situé en la ville de Pointe-Claire, ayant front sur Sunrise Crescent, connu et désigné comme étant la subdivision DIX du lot originaire numéro CENT VINGT-ET-UN (121-10) du cadastre de la Paroisse de Pointe-Claire, circonscription foncière de Montréal, comprenant une superficie de trois mille six cent quarante pieds carrés (3640 p.c.), mesure anglaise, plus ou moins.

Avec une bâtisse y érigée au 31, Sunrise Crescent, ville de Pointe-Claire, province de Québec, H9R 4W1 dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec en vertu d'un acte publié audit bureau de la publicité des droits sous le numéro 2579677.»

L'immeuble servant de résidence familiale.
La mise à prix est fixée à 56,750,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 28.375,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de Justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, local 5 18 (5 111), Montréal, Québec, H2Y 1B6, le DIXIÈME (10^{ème}) jour de MAI 2001 à DIX heures (10h00).
Montréal, le 28 mars 2001
Michel Pellerin, Shérif adjoint, Montréal.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, LES PETROLES IRVING INC., Partie demanderesse, DEBBIE L. MENDEL, Partie défenderesse, AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE, PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de DEBBIE L. MENDEL seront vendus par huisser, le 18 avril 2001, à 11h00, au domicile de BOURRETT, MONTREAL, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en sofa 3 places et 1 causeuse en cuir brun, 1 télév. 32" JVC et acc. Conditions argent comptant ou chèque visé. Laurent Solari, H.J., District de Montréal, 31, rue St-Jacques ouest, R.C., Montréal, Québec, H2Y 1K9. Tél.: (514)848-0979, fax: (514)848-7015.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (PROCÉDURE ALLEGÉE) 705-22-003230-008, SERVICES F I N A N C I E R S DAIMLERCHRYSLER (DEBIS) CANADA INC., Partie demanderesse, MARTINE BAGNOUD, Partie défenderesse, AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE, PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de MARTINE BAGNOUD seront vendus par huisser le 18 avril à 10h00, au 12 Place Légar, Repentigny, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 ordinateur avec équipement complet; 1 système de son; 2 télévisions Hitachi, 160 disques 3 1/2 et 5 1/4; 1 piscine hors terre et plusieurs autres items pour la maison. Conditions: argent comptant ou chèque visé. PASCAL MALENFANT, H.J., District de Montréal, FOIS LABRECQUE, HUISSIERS DE JUSTICE, 355, 90e avenue, LaSalle, QC, H8R 2Z7, Téléphone: 514-368-8219, télécopieur 514-363-9495, TPS: 143148781/RT, TVQ: 1022733063.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, COUR 679137410, COUR MUNICIPALE, PERCEPTEUR COUR MUNICIPAL DE QUÉBEC, partie demanderesse, VS WALLACE, DEREK, partie défenderesse. Le 15 AVRIL 2001 à 12h00, au lieu d'entrapose situé au 150, rue Duke, ville et district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en un véhicule automobile de marque DODGE 600 1987, immatriculée 390 GFZ, portant le numéro de série: 1B 3 B E 45 K 9 H C 2 3 1 3 2. CONDITION: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 5 AVRIL 2001. GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS, TEL.: (514)397-9277.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE (ART. 102(4))
9037-8779 QUÉBEC INC.
Avis est par les présentes donné que la faillite de:
9037-8779 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant fait affaires sous la dénomination sociale Précision Tek et ayant sa place d'affaires au 315, rue Kennedy, H9R 4W1, Québec, QC, est survenue le 29^{ème} jour de mars 2001, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18^{ème} jour d'avril 2001, à 11 h 00 de l'avant-midi, au bureau du surintendant des faillites, 5, Place Ville-Marie, 8^{ème} étage, Montréal (Québec).

Fait à Le Perrot, Québec, ce 3^{ème} jour d'avril 2001.
Martin Trudeau
Administrateur
PIERRE ROY & ASSOCIES INC.
Syndic

10, Grand Boulevard
Le Perrot (QC) J7V 7P8
Local: (514) 453-9857
Ligne Mt: (514) 497-9290
Téloc.: (514) 453-2134

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
No. 500-12-252727-016
COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE DE LA FAMILLE)
PRÉSENT GREFFIER-ADJOINT
SALEMATOU SOUMAH
Partie demanderesse
c.
MBEMBA CAMARA
Partie défenderesse

RAYMOND CHABOT inc.
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITE
Dans l'affaire de la faillite de:
TAPIS VALQUETTE INC.
Avis est par les présentes donné que la faillite de Tapis Valquette Inc., faisant affaires au 150, boul. des Laurentides, Laval (Québec) H7G 2T5, est survenue le 30 mars 2001, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 avril 2001 à 10 h, au bureau de Raymond Chabot Inc., 600, de la Gauchetière Ouest, bureau 1900, Montréal (Québec).

LONGUEUIL, le 3 avril 2001.
RAYMOND CHABOT INC.
Es qualités de syndic de l'actif de
Tapis Valquette Inc.
Claude Trudeau, CA, CIP
Edifice Richelieu
370, chemin de Chambly
Bureau 300
Longueuil (QC) J4H 3Z6
Tél.: (450) 679-5510
Téloc.: (450) 679-5511

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MBEMBA CAMARA de comparaitre au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la demande de divorce a été remise au greffe à l'intention de MBEMBA CAMARA.
Lieu: Montréal
Date: 2001 AVR 05
Michel Martin
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
No. 500-12-252728-014
COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE DE LA FAMILLE)
PRÉSENT GREFFIER-ADJOINT
ADEPEJU ADEUSI-ADESHOLA
Partie demanderesse
c.
ABIODUN OLATUNDE AKINYEMI
Partie défenderesse

ORDRE est donné à ABIODUN OLATUNDE AKINYEMI de comparaitre au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la demande de divorce a été remise au greffe à l'intention de ABIODUN OLATUNDE AKINYEMI.
Lieu: Montréal
Date: 2001 AVR 05
Michel Martin
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC, COUR 679137410, COUR MUNICIPALE, PERCEPTEUR COUR MUNICIPAL DE QUÉBEC, partie demanderesse, VS WALLACE, DEREK, partie défenderesse. Le 15 AVRIL 2001 à 12h00, au lieu d'entrapose situé au 150, rue Duke, ville et district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en un véhicule automobile de marque DODGE 600 1987, immatriculée 390 GFZ, portant le numéro de série: 1B 3 B E 45 K 9 H C 2 3 1 3 2. CONDITION: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 5 AVRIL 2001. GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS, TEL.: (514)397-9277.

AVIS est par les présentes donné que la garde des dossiers du dentiste Dr Pierre Choquette a été confiée au Dre Radka Kavardjikova-Soykova, qui exercera sa profession au 4080, Wellington, bureaux 7 et 8, Verdun, Québec H4V 1T4, tél. (514)761-2955. Heures de bureau: lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.
Verdun, le 28 mars 2001.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
No. 500-12-252727-016
COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE DE LA FAMILLE)
PRÉSENT GREFFIER-ADJOINT
SALEMATOU SOUMAH
Partie demanderesse
c.
MBEMBA CAMARA
Partie défenderesse

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales). Prenez avis que la compagnie/corporation 9080-9021 Québec inc. ayant son siège social 514 Knowlton, Lac Brome JOE 1V0 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), compagnie constituée en 1990, fait partie du groupe Gaz Métropolitain depuis 1996. Le 1er octobre 2000, la totalité des activités de Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), incluant tous les éléments d'actif et de passif, ont été reprises et continuées par Climatiseur et Chauffage Urbains de Montréal, s.c., une société en commandite nouvellement constituée, dont le commandité est Gaz Métropolitain Plus Inc., filiale de Gaz Métropolitain, Inc. Ayant ainsi distribué ses actifs et passif, Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM) demande à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Le 12 mars 2001 de Grandeur Chât Procureurs de la Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM)

Lieu: MONTRÉAL
Date: 2001 AVR 04
Michel Martin
Greffier adjoint

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales). Prenez avis que la compagnie/corporation 9080-9021 Québec inc. ayant son siège social 514 Knowlton, Lac Brome JOE 1V0 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), compagnie constituée en 1990, fait partie du groupe Gaz Métropolitain depuis 1996. Le 1er octobre 2000, la totalité des activités de Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), incluant tous les éléments d'actif et de passif, ont été reprises et continuées par Climatiseur et Chauffage Urbains de Montréal, s.c., une société en commandite nouvellement constituée, dont le commandité est Gaz Métropolitain Plus Inc., filiale de Gaz Métropolitain, Inc. Ayant ainsi distribué ses actifs et passif, Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM) demande à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Le 12 mars 2001 de Grandeur Chât Procureurs de la Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM)

Lieu: MONTRÉAL
Date: 2001 AVR 04
Michel Martin
Greffier adjoint

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales). Prenez avis que la compagnie/corporation 9080-9021 Québec inc. ayant son siège social 514 Knowlton, Lac Brome JOE 1V0 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), compagnie constituée en 1990, fait partie du groupe Gaz Métropolitain depuis 1996. Le 1er octobre 2000, la totalité des activités de Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), incluant tous les éléments d'actif et de passif, ont été reprises et continuées par Climatiseur et Chauffage Urbains de Montréal, s.c., une société en commandite nouvellement constituée, dont le commandité est Gaz Métropolitain Plus Inc., filiale de Gaz Métropolitain, Inc. Ayant ainsi distribué ses actifs et passif, Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM) demande à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Le 12 mars 2001 de Grandeur Chât Procureurs de la Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM)

Lieu: MONTRÉAL
Date: 2001 AVR 04
Michel Martin
Greffier adjoint

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales). Prenez avis que la compagnie/corporation 9080-9021 Québec inc. ayant son siège social 514 Knowlton, Lac Brome JOE 1V0 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), compagnie constituée en 1990, fait partie du groupe Gaz Métropolitain depuis 1996. Le 1er octobre 2000, la totalité des activités de Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), incluant tous les éléments d'actif et de passif, ont été reprises et continuées par Climatiseur et Chauffage Urbains de Montréal, s.c., une société en commandite nouvellement constituée, dont le commandité est Gaz Métropolitain Plus Inc., filiale de Gaz Métropolitain, Inc. Ayant ainsi distribué ses actifs et passif, Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM) demande à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Le 12 mars 2001 de Grandeur Chât Procureurs de la Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM)

Lieu: MONTRÉAL
Date: 2001 AVR 04
Michel Martin
Greffier adjoint

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales). Prenez avis que la compagnie/corporation 9080-9021 Québec inc. ayant son siège social 514 Knowlton, Lac Brome JOE 1V0 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), compagnie constituée en 1990, fait partie du groupe Gaz Métropolitain depuis 1996. Le 1er octobre 2000, la totalité des activités de Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), incluant tous les éléments d'actif et de passif, ont été reprises et continuées par Climatiseur et Chauffage Urbains de Montréal, s.c., une société en commandite nouvellement constituée, dont le commandité est Gaz Métropolitain Plus Inc., filiale de Gaz Métropolitain, Inc. Ayant ainsi distribué ses actifs et passif, Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM) demande à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Le 12 mars 2001 de Grandeur Chât Procureurs de la Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM)

Lieu: MONTRÉAL
Date: 2001 AVR 04
Michel Martin
Greffier adjoint

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales). Prenez avis que la compagnie/corporation 9080-9021 Québec inc. ayant son siège social 514 Knowlton, Lac Brome JOE 1V0 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), compagnie constituée en 1990, fait partie du groupe Gaz Métropolitain depuis 1996. Le 1er octobre 2000, la totalité des activités de Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), incluant tous les éléments d'actif et de passif, ont été reprises et continuées par Climatiseur et Chauffage Urbains de Montréal, s.c., une société en commandite nouvellement constituée, dont le commandité est Gaz Métropolitain Plus Inc., filiale de Gaz Métropolitain, Inc. Ayant ainsi distribué ses actifs et passif, Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM) demande à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Le 12 mars 2001 de Grandeur Chât Procureurs de la Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM)

Lieu: MONTRÉAL
Date: 2001 AVR 04
Michel Martin
Greffier adjoint

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales). Prenez avis que la compagnie/corporation 9080-9021 Québec inc. ayant son siège social 514 Knowlton, Lac Brome JOE 1V0 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), compagnie constituée en 1990, fait partie du groupe Gaz Métropolitain depuis 1996. Le 1er octobre 2000, la totalité des activités de Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM), incluant tous les éléments d'actif et de passif, ont été reprises et continuées par Climatiseur et Chauffage Urbains de Montréal, s.c., une société en commandite nouvellement constituée, dont le commandité est Gaz Métropolitain Plus Inc., filiale de Gaz Métropolitain, Inc. Ayant ainsi distribué ses actifs et passif, Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM) demande à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Le 12 mars 2001 de Grandeur Chât Procureurs de la Corporation de Chauffage Urbain de Montréal (CCUM)

Lieu: MONTRÉAL
Date: 2001 AVR 04
Michel Martin
Greffier adjoint

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications de lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications de mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340
Sur Internet: www.offres.ledevoir.com
Courriel: avisdev@ledevoir.com

AVIS PUBLICS

HEURES DE TOMBÉE POUR LA FÊTE DE PÂQUES

Édition du vendredi 13 avril 2001:
les réservations doivent être faites le mercredi 11 avril avant 12h00

Édition du samedi 14 avril 2001:
les réservations doivent être faites le mercredi 11 avril avant 16h00

Édition du mardi 17 avril 2001:
les réservations doivent être faites le jeudi 12 avril avant 12h00

Édition du mercredi 18 avril 2001:
les réservations doivent être faites le jeudi 12 avril avant 16h00

Le journal ne sera pas publié le lundi 16 avril 2001. Nos bureaux seront fermés le vendredi 13 avril et le lundi 16 avril.

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

SLA : 3 lettres du mot paralysie
La SLA vous enlève TOUT, sauf votre lucidité

Aidez-nous à vaincre cette maladie mortelle qui tue 3 Québécois par semaine!



SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC (SLA-Québec)

(514) 725-2653
1-877-725-7725 (sans frais)

H&M DIAMOND ASS. INC.

345 AVENUE VICTORIA, SUITE 400, WESTMOUNT (QUÉBEC) H3Z 2N2
TÉL. : (514) 483-2303 TÉLÉC. : (514) 483-2373

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE :

3417778 CANADA INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, antérieurement faisant affaires dans la ville de Kirkland, district de Montréal, Province de Québec, au 2975, boul. St-Charles, #168, sous le nom et raison sociale de: «LES EQUIPEMENTS MIDCAN».

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que 3417778 CANADA INC. a déposé une cession le 16^{ème} jour de mars 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19^{ème} jour d'avril 2001 à 10 h de l'avant-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400 Westmount, Montréal (QC).

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que 3417778 CANADA INC. a déposé une cession le 16^{ème} jour de mars 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19^{ème} jour d'avril 2001 à 10 h 30 de l'avant-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que 9094-3580 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 21^{ème} jour de mars 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19^{ème} jour d'avril 2001 à 11 h de l'avant-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que 9063-1292 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 20^{ème} jour de mars 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19^{ème} jour d'avril 2001 à 13 h de l'après-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que 9063-1292 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 20^{ème} jour de mars 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19^{ème} jour d'avril 2001 à 13 h de l'après-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que 9063-1292 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 20^{ème} jour de mars 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19^{ème} jour d'avril 2001 à 13 h de l'après-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que 9063-1292 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 20^{ème} jour de mars 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19^{ème} jour d'avril 2001 à 13 h de l'après-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que 9063-1292 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 20^{ème} jour de mars 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19^{ème} jour d'avril 2001 à 13 h de l'après-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que 9063-1292 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 20^{ème} jour de mars 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19^{ème} jour d'avril 2001 à 13 h de l'après-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que 9063-1292 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 20^{ème} jour de mars 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19^{ème} jour d'avril 2001 à 13 h de l'après-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que 9063-1292 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 20^{ème} jour de mars 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19^{ème} jour d'avril 2001 à 13 h de l'après-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que 9063-1292 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 20^{ème} jour de mars 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19^{ème} jour d'avril 2001 à 13 h de l'après-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Compagnie débitrice
AVIS est

LE DEVOIR

LE MONDE

Proche-Orient



Un jeune manifestant palestinien a été arrêté, hier, par des policiers israéliens, à Jérusalem, peu après de légers affrontements.

EVELYN HOCKSTEIN REUTERS

Tsahal attaque des postes de police

ASSOCIATED PRESS

Gaza — De bombardements en raids aériens, une nouvelle étape a été franchie hier dans l'escalade des affrontements israélo-palestiniens: les hélicoptères de Tsahal ont attaqué un lance-roquettes deux postes de police palestiniens dans la bande de Gaza, endommageant une centrale électrique et privant de courant des milliers d'habitants, en riposte à des tirs de mortier palestiniens contre trois colonies juives et un kibboutz israélien.

Ces représailles sont survenues au lendemain de la mort, à Djénine, d'un des principaux militants du Jihad islamique, tué dans l'explosion d'une cabine téléphonique piégée.

Des responsables israéliens ont annoncé que les représailles aux fusillades et aux attentats palestiniens iraient en s'intensifiant. Ranan Gissin, proche conseiller du premier ministre Ariel Sharon, a clairement dit: l'Etat hébreu ripostera «implacablement» et les installations des services de sécurité palestiniens seront considérés comme des cibles tant que les forces de Yasser Arafat ne parviendront pas à empêcher les attentats contre les Israéliens.

Le ministre de la Sécurité intérieure, Uzi Landau, a quant à lui souligné que les forces israéliennes devaient frapper les cibles palestiniennes «chaque

jour, heure après heure». «Le prix que nous ferons payer à l'Autorité palestinienne deviendra intolérable», a-t-il prévenu.

Vives critiques

Ces derniers développements suscitent de vives réactions à l'étranger. Hier, Paris a vivement critiqué la politique d'Israël. «La logique des escalades n'apporte aucune solution. Le gouvernement [d'Ariel Sharon] fait fausse route», a jugé le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères, François Rivasseau, estimant que tout devait être «mis en œuvre pour revenir à un dialogue véritable».

En outre, la décision annoncée jeudi par Israël d'agrandir deux colonies juives a aussi été qualifiée de «provocation manifeste» par le chef de la diplomatie égyptienne, Amr Moussa. Jeudi, le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, s'était entretenu par téléphone avec Ariel Sharon puis avec Yasser Arafat pour les mettre en garde contre une surenchère dans la violence.

Les derniers événements rendent bien improbable la perspective de prochaines réunions entre les deux parties sur la reprise de leur coopération en matière de sécurité. Les violences, déclenchées le 28 septembre dernier par la visite d'Ariel Sharon sur l'esplanade des Mosquées, ont fait quelque 460 morts, des Palestiniens pour la plupart.

Un grand distributeur californien d'électricité déclare faillite

AGENCE FRANCE-PRESSE

San Francisco — Le distributeur d'énergie californien Pacific Gas and Electric (PGE), l'un des deux plus importants distributeurs d'électricité en Californie, a annoncé hier s'être placé sous la protection de la loi sur les faillites.

La société s'est dite contrainte de prendre cette décision en raison de son incapacité à rembourser ses dépenses de consommation d'énergie, qui lui coûtent chaque mois 300 millions de plus qu'elle n'engrange d'argent.

«Nous avons choisi de nous placer sous la protection de la loi sur les faillites car nous pensons que les tribunaux seront le meilleur lieu pour trouver une solution que, jusqu'ici, ni l'Etat ni les régulateurs de l'Etat n'ont été capables de trouver», a indiqué le président du groupe, Robert Glynn.

«Notre objectif est d'arriver au bout de cette procédure de faillite aussi vite que possible, sans interrompre nos activités ni gêner nos clients», a ajouté le responsable.

PGE déplore que les négociations avec le gouverneur de l'Etat de la Californie, Gray Davis, n'aient mené à rien et critique les décisions prises par la Commission des services publics de l'Etat (CSPUC) qui, «le 27 mars et le 3 avril, lui a imposé

de nouvelles obligations de paiement de ses créanciers», diminuant ainsi ses chances de «recouvrer sa viabilité financière».

Le président du distributeur d'électricité rappelle que «depuis l'automne dernier, nous avons déposé des projets pour résoudre cette crise avec la CSPUC, mais cette dernière n'en a approuvé aucun».

Si l'Etat avait agi à cette époque, indique Robert Glynn, «PGE serait resté solvable, il aurait pu décrocher des contrats à long terme d'achat d'énergie à des prix plus bas que ceux annoncés par le gouvernement et l'Etat n'aurait pas eu à dilapider des milliards de dollars d'excédent budgétaire pour payer l'électricité des consommateurs».

Depuis juin, note Robert Glynn, Pacific Gas and Electric a dépensé neuf milliards de plus que ses rentrées d'argent pour arriver à fournir de l'électricité à ses clients.

La banqueroute de PGE s'explique par la hausse vertigineuse des tarifs de l'électricité et du gaz naturel en Californie en raison d'un plan d'ouverture à la concurrence mal conçu dans cet Etat, le plus peuplé des Etats-Unis. PGE et son principal concurrent, Southern California Edison (SCE), ont accumulé des dettes s'élevant à plus de 12 milliards ces derniers mois.

La guerre de succession est déjà commencée

Le Japon perd son premier ministre

Le puissant Parti libéral-démocrate est plus divisé que jamais

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Tokyo — Le très impopulaire premier ministre japonais Yoshiro Mori a annoncé hier, devant son gouvernement, qu'il avait choisi de démissionner, sans toutefois avancer une date de départ. La guerre de succession est donc ouverte entre deux vétérans de son parti, le Parti libéral démocrate (PLD).

«J'ai décidé de démissionner parce que je pense qu'il est nécessaire de s'attaquer aux problèmes qui s'accumulent, aussi bien dans notre pays qu'à l'étranger, avec un nouveau gouvernement», a déclaré le porte-parole du gouvernement japonais, Yasuo Fukuda, rapportant les propos de Yoshiro Mori.

L'annonce de ce prochain départ, attendue depuis longtemps, fait suite à l'adoption dans la même journée d'un plan d'aide d'urgence destiné à sauver les institutions financières et rétablir la Bourse: deux ans ont été accordés aux banques japonaises pour se débarrasser de leurs créances douteuses.

Yoshiro Mori était arrivé au pouvoir en avril dernier, après l'attaque cérébrale qui a coûté la vie à son prédécesseur, Keizo Obuchi. Sa désignation avait été décidée dans un accord obscur entre les membres les plus influents du PLD, surnommés «le gang des cinq». Cette fois-ci, la presse japonaise a appelé à plus de transparence dans la désignation du nouveau chef du parti.

Rarement le Japon aura-t-il eu un premier ministre aussi impopulaire que Mori: il avait scandalisé par ses propos sur le militarisme japonais et le culte de l'empereur à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, ou encore pour avoir continué sa partie de golf en février après avoir appris la collision entre un sous-marin américain et un navire-école japonais, a qui coûté la vie à neuf Japonais.

Les prétendants à la succession de Mori ne se précipitent pas, effarouchés par les épreuves politiques et économiques à venir.

Mori, le huitième premier ministre japonais depuis 1990, a mis fin à un mois de confusion en confirmant le départ qu'il avait annoncé en termes indirects le 10 mars.

Le nom de son successeur devrait être connu le 24 avril, à l'issue d'une courte campagne pour élire le nouveau président du PLD, la formation centrale de

la politique japonaise. Ce dernier sera ensuite élu, probablement le 26 avril, premier ministre par les députés. Il formera le même jour son gouvernement.

Resté juste un an au pouvoir, Mori ne devrait pas être regretté. Il est en effet devenu l'un des premiers ministres les plus impopulaires du Japon, avec un taux de soutien inférieur à 10%. Ses gaffes, l'incapacité du PLD à répondre aux attentes populaires et la détérioration de l'économie ont accru le désenchantement des électeurs.

Son successeur aura la lourde tâche d'affronter ce mécontentement lors des élections sénatoriales prévues fin juillet. Une défaite du PLD, prévue par certains experts, le condamnerait alors à la démission, après seulement trois mois au pouvoir.

Ce contexte difficile fait hésiter les candidats potentiels. Aucun d'entre eux ne s'est jusqu'à présent déclaré, même si les discussions vont bon train au sein des diverses factions du PLD.

Le parti pourrait donc respecter la logique, à savoir nommer le chef de sa principale faction, l'ancien premier ministre Ryutaro Hashimoto, 63 ans. «Comme responsable politique, je suis très flatté» d'être cité, a déclaré hier l'actuel ministre de la Réforme administrative. «Je vais laisser [les membres de la faction] prendre la décision», a-t-il ajouté. Un retour au premier plan représenterait une revanche pour Hashimoto, forcé de démissionner après une cuisante défaite aux élections sénatoriales de 1998.

Sans véritable patron depuis la disparition du «faiseur de rois» Noboru Takeshita, l'an dernier, le PLD apparaît cependant plus divisé que jamais. Une partie de ses troupes verrait bien le populaire Junichiro Koizumi, 59 ans, prendre les commandes dans l'objectif des élections. Mais ses idées réformatrices, en particulier sur la privatisation des services postaux, effraient la vieille garde du parti.

Une fois élu, le nouveau leader devra ensuite batailler pour imposer ses idées et mener à bien des réformes qu'il juge nécessaires. Car le problème du Japon «est que les principales décisions politiques ne sont pas prises par le gouvernement mais par certains responsables du PLD, comme Shizuka Kamei», le président conservateur du comité de stratégie politique, a regretté cette semaine un proche conseiller de Mori, l'économiste Heizo Takenaba.



Yoshiro Mori

Un diplomate a rencontré hier l'équipage de l'avion-espion

Pékin et Washington se rapprochent lentement

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Les Etats-Unis étaient encore engagés hier dans d'intenses tractations avec la Chine pour obtenir la libération de l'équipage de l'avion espion entré en collision dimanche avec un chasseur chinois. Les négociations butent toujours sur le refus de Washington de présenter ses excuses officielles à Pékin.

Pour la deuxième fois depuis que l'Aries EP3E a dû atterrir en catastrophe après l'accident sur la base militaire chinoise de l'île de Hainan, un diplomate américain a pu rencontrer les 21 hommes et trois femmes à bord de l'avion espion. «Leur moral est très bon. Ils sont tous ensemble et sont impatients d'être relâchés et de rentrer chez eux», a déclaré l'attaché militaire de l'ambassade américaine, le général de brigade Neal Seacock, sans préciser où s'était déroulée cette entrevue qui a duré une heure.

A Washington, George Bush s'est montré raisonnablement optimiste: «Nous travaillons dur à ramener [les membres de l'équipage] chez eux, par d'intenses négociations avec le gouvernement chinois, et nous pensons que nous avançons», a-t-il déclaré dans la soirée.

«Il y a du mouvement [...] À ce stade, nous sommes encouragés», avait dit un peu plus tôt le secrétaire d'Etat, Colin Powell. Il a ajouté que les deux parties

«échanget des idées assez précises» sur la manière de mettre un terme à la crise.

Powell a précisé que la Chine avait accepté que l'équipage de l'appareil retenu sur l'île chinoise de Hainan puisse recevoir des visites régulières et a assuré que les 24 aviateurs se portaient bien et étaient correctement traités.

Si Pékin et Washington s'accordent à dire que l'avion espion et le chasseur, dont le pilote est porté disparu, volaient dans l'espace international, la Chine exige des excuses, accusant l'Aries d'avoir causé l'accident et violé son espace aérien en atterrissant sur l'île. En dépit des protestations des Etats-Unis, l'appareil a été fouillé et son équipage interrogé.

Par ailleurs, Washington et Pékin sont en train de rédiger une lettre dans laquelle ils exprimeront une position commune à propos de la crise déclenchée par la collision d'un avion espion américain avec un chasseur chinois, a indiqué hier un responsable des affaires militaires au Congrès. Le sénateur John Warner, président de la commission des Forces armées au Sénat, a expliqué que la rédaction de cette lettre faisait partie des intenses discussions diplomatiques en cours entre les deux pays.

«Nous allons vers une lettre qui contiendra des échanges de vues, d'abord au niveau de l'ambassadeur et du ministre des Affaires étrangères, mais cette lettre est revue à la fois par notre président et le président de la Chine, et elle reflètera une approche commune», a-t-il dit.

Le greffier reçoit des garanties qu'il sera livré à l'ex-président

Belgrade est saisi du mandat du TPI contre Milosevic

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belgrade — Le greffier du Tribunal pénal international chargé de juger les crimes en ex-Yougoslavie (TPI) a remis hier aux autorités yougoslaves le mandat d'arrêt international visant Slobodan Milosevic et a dit avoir reçu du ministre de la Justice la garantie qu'il sera transmis à l'ancien maître de Belgrade, emprisonné depuis dimanche.

Hans Holthuis a ajouté avoir reçu de Momcilo Grubac une copie du projet de loi en cours sur la coopération avec le tribunal de La Haye, qui doit encore être soumis à débat au Parlement yougoslave. Il comporte

une clause permettant que les ressortissants yougoslaves soient extradés vers le TPI. La loi actuelle interdit toute extradition vers un tribunal étranger d'un Yougoslave.

Le chef de la diplomatie yougoslave, Goran Svilanovic, a réaffirmé que l'extradition de Milosevic vers La Haye n'était pas une priorité de la nouvelle direction de Belgrade, qui a «hérité d'une espèce d'Etat semi-mafieux». Il a noté les «très fortes attentes à l'étranger pour que nous faisons face à notre passé de crimes de guerre», mais satisfait de la communauté internationale n'est pas qualifiée chose de prioritaire pour nous en ce moment».

Pour sa part, le parquet de Belgrade a demandé l'ouverture d'une enquête contre deux proches collaborateurs de Slobodan Milosevic, dont l'actuel président de la Serbie, Milan Milutinovic, et a déposé une plainte en justice civile contre un troisième.

Milutinovic et l'ex-chef de la diplomatie yougoslave, Zivadin Jovanovic, sont soupçonnés d'avoir abusé de leurs pouvoirs en délivrant des passeports diplomatiques à Marko Milosevic, le fils de l'ancien président yougoslave.

Le quotidien Glas Javnosti avait rapporté mercredi que la Yougoslavie allait demander à Interpol de lancer un mandat d'arrêt international contre Marko Milosevic, soupçonné par la justice nationale d'être lié au crime organisé.

EN BREF

Représentations diplomatiques des Etats-Unis fermées

(AP) — Trois ambassades et un consulat des Etats-Unis ont été fermés au public hier en Amérique du Sud pour des raisons de sécurité, ont annoncé le département d'Etat et les autorités régionales. Les ambassades sont celles de l'Uruguay, du Paraguay et de l'Equateur, et le consulat celui de Guayaquil, deuxième plus grande ville d'Equateur. Le ministre uruguayen de l'Intérieur, Guillermo Stirling, a affirmé, sans plus de précision, que cette décision était probablement liée à la violence entre Israéliens et Palestiniens au Proche-Orient. Il a ajouté que la sécurité avait été renforcée autour des ambassades et consulats, à la demande de Washington, mais qu'il n'était pas informé de menaces précises ou de «mouvements inhabituels» aux frontières. Washington a déclaré qu'une décision serait prise ce week-end quant à la réouverture ou non des représentations lundi.

Toledo est favori au Pérou

(AP) — Près de 15 millions de Péruviens sont appelés aux urnes demain pour renouveler le Parlement et élire un successeur à l'ancien président Alberto Fujimori, destitué l'an dernier après dix ans de pouvoir personnel. L'économiste Alejandro Toledo fait figure de favori. Huit candidats briguent la succession d'Alberto Fujimori mais seulement trois ont des chances d'accéder au deuxième tour: Alejandro Toledo, économiste formé aux Etats-Unis, rival de l'ancien président lors du scrutin de l'an dernier, Lourdes Flores, une avocate, et l'ancien président Alan Garcia. Crédité d'environ 40% des voix, Toledo, 55 ans, profite d'un capital de sympathie en raison de son origine indienne quechua et de l'histoire de son ascension sociale, qui lui a permis de sortir de la pauvreté.

Heurts en Bosnie

(Reuters) — Dix-huit personnes dont trois civils ont été légèrement blessés hier à Mostar, dans le sud de la Bosnie, à la suite de heurts entre des responsables internationaux et des groupes de nationalistes croates, a fait savoir un porte-parole de la force internationale. Ces derniers se sont opposés à une action menée conjointement par la force de police locale et la SFOR visant à placer temporairement sous autorité internationale la Herzegovacka Banka, principal soutien financier de l'Union démocratique croate (HDZ, séparatiste). «Nous n'avons pas participé au raid, mais nous étions présents sur les lieux pour assurer la sécurité», a indiqué le capitaine LespinASSE, porte-parole de la division de la SFOR affectée à ce secteur.

NTV: échec des pourparlers

(AP) — Les pourparlers entre les représentants du conglomérat d'Etat Gazprom et les journalistes de NTV pour tenter de régler la question de l'avenir de la chaîne indépendante ont échoué rapidement hier, dans un climat de méfiance réciproque. A l'issue d'une heure, les journalistes de NTV ont annoncé que les représentants de Gazprom-Media avaient rejeté leur proposition de porter la querelle devant la Cour suprême de Russie. Selon le banquier américano-russe Boris Jordan, désigné nouveau directeur général de NTV par Gazprom, «nous avons reçu un ultimatum: soit aller en justice ou pas de discussions du tout».

Hillary ne sera pas présidente

(AP) — Hillary Rodham Clinton, aujourd'hui sénateur de l'Etat de New York, a affirmé au New York Post qu'elle n'a pas l'intention de se lancer dans la course à la Maison-Blanche en 2004, en 2008 et même au-delà. A la question posée par le quotidien: «Alors, sénateur Clinton, excluez-vous de vous lancer dans la course à la présidence non seulement en 2004 mais aussi en 2008 et au-delà?», l'épouse de Bill Clinton a répondu «oui», selon les informations rapportées par le New York Post.

É D I T O R I A L

Un projet à peaufiner

Le projet de loi antigangs de la ministre Anne McLellan pourrait sonner la fin de la récréation pour le crime organisé, pour lequel le Canada est un véritable paradis tant ses lois sont permissives. Toutefois, ce projet a besoin d'être retravaillé car, s'il va parfois trop loin, il est à certains égards trop timide.

Le gouvernement Chrétien, avec ce projet de loi, accepte enfin de donner aux corps policiers les armes qui lui permettront de lutter à armes égales contre les groupes criminels qui, depuis quelques années, se rient littéralement de nos lois, qu'il s'agisse de trafic de drogue ou de trafic d'êtres humains. Il faut se réjouir de ce réveil tout en soulignant avec force qu'il faudra prendre le temps de bien mesurer l'efficacité des mesures proposées et leur impact sur le plan démocratique avant d'adopter ce projet de loi.

Par souci démocratique, le gouvernement fédéral a longtemps hésité à mettre en avant une loi sur le crime organisé qui ait des dents. Faire de la simple appartenance à un gang organisé un crime, comme le réclamaient les corps policiers et le Bloc québécois, ne pouvait se réaliser sans avoir recours à la clause nonobstant de la Charte canadienne des droits. Du coup, on créait un précédent, justifié dans ce cas-ci, mais que, à l'avenir, on pourrait invoquer pour mettre en cause le droit d'association dans un contexte tout autre. Ce souci était, disons-le, tout à fait juste.

Les légistes du gouvernement ont su trouver la façon de contourner ce problème. Le projet de loi rend illégale la participation aux activités criminelles d'un gang. Seront touchés aussi bien le chef d'une organisation qui donne l'ordre de commettre un crime que celui qui recrute des membres ou celui qui appuie les activités du groupe. L'effet recherché est atteint. Ce qu'on ne voulait pas faire directement, on le fera indirectement. N'empêche qu'il se trouvera un avocat de la défense pour contester à la première occasion cette disposition en faisant appel à la Charte. Si les tribunaux devaient accueillir l'argument, cela nous ramènerait au point de départ. Pour éviter de longues contestations judiciaires paralysantes, il serait sage de demander immédiatement un avis à la Cour suprême. On saurait tout de suite s'il faut se résigner à avoir recours à la clause nonobstant.

Lorsqu'il s'agit d'accorder aux policiers l'immunité pour la commission de certains actes criminels en cours d'enquête, le gouvernement Chrétien ne fait pas preuve du même souci démocratique que pour l'appartenance à un gang. Si le projet de loi encadre bien les circonstances dans lesquelles des gestes criminels pourront être faits, il ouvre toutefois la porte à des abus d'autorité puisque, dans les faits, ce sont les policiers eux-mêmes qui autoriseront ces gestes. Par voie de délégation, ce pouvoir, qui est en principe celui du Solliciteur général du Canada ou des ministres provinciaux de la Sécurité publique, sera exercé par la hiérarchie policière. En cas d'urgence, même un simple policier pourra autoriser son agent-source (un informateur du milieu interlope payé par la police) à commettre un acte criminel.

Il s'agit d'une législation tout aussi importante que délicate, qu'il ne faudra surtout pas adopter à toute vapeur

Cette approche est carrément inacceptable et susceptible de provoquer sinon des abus, tout au moins des dérives. Pourquoi ne pas confier aux juges le pouvoir d'autoriser la commission d'actes criminels, comme cela se fait depuis toujours pour les mandats de perquisition et les mandats d'écoute électronique? Un juge aura la distance nécessaire pour évaluer le bien-fondé de la requête d'un policier, distance que n'aura certainement pas le supérieur de ce policier, qui pensera davantage à la réussite de l'enquête qu'aux droits des citoyens qui en sont l'objet.

Interrogeons-nous, par ailleurs, sur le bien-fondé d'autoriser des agents-sources à faire des gestes criminels dans le cadre de l'infiltration d'un groupe. Les policiers diront que cela est indispensable, que, déjà, ces agents-sources font des gestes illégaux. Prenons au moins le temps de débattre à fond de la pertinence de cette mesure. Si l'on devait convenir qu'elle est incontournable, assurons-nous d'évaluer régulièrement les autorisations qui auront été données. Créons par exemple une commission de surveillance, un peu sur le modèle de ce qui se fait pour le Service canadien du renseignement de sécurité, laquelle ferait le bilan sur une base régulière des activités et des mandats des agents-sources. Cette commission agirait *a posteriori* mais pourrait tout au moins identifier les dérives et s'assurer qu'elles ne se répètent pas.

La ministre McLellan fait preuve, par contre, de timidité lorsqu'il s'agit de la récupération des produits de la criminalité. Les corps policiers réclamaient que le projet de loi renvoie aux criminels le fardeau de la preuve, ceux-ci devant alors démontrer que les biens saisis n'ont pas été acquis illégalement. C'est un pas que l'on n'ose pas franchir afin de ne pas aller à l'encontre de l'essence même de notre système judiciaire.

De toutes les mesures que contient ce projet de loi, c'est probablement celle dont les corps policiers auraient le plus besoin. À choisir, mieux vaudrait restreindre les mesures d'immunité pour les actes criminels commis en cours d'enquête et permettre le renversement du fardeau de la preuve dans les cas de saisie de biens. Tous les spécialistes du crime organisé le reconnaissent: la saisie des biens acquis illégalement touche au cœur même de l'activité criminelle. Ce faisant, on coupe les vivres aux criminels et on les prive de la jouissance de leurs activités. Les enjeux juridiques autour de cette question sont certes complexes, mais on doit au moins prendre le temps d'examiner soigneusement cette avenue de nouveau.

Plusieurs des éléments du projet de loi tel que déposé par Mme McLellan font l'objet de consensus, mais il y a place à débats sur les points soulevés ici. Il s'agit d'une législation tout aussi importante que délicate, qu'il ne faudra surtout pas adopter à toute vapeur. Les députés trancheront. Ils doivent au préalable écouter tous les points de vue, aussi bien ceux des corps policiers que ceux des groupes de défense des droits et libertés.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

L'Allier devrait tout annuler

Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, devrait tout annuler. L'idée maîtresse pour offrir l'hospitalité à tout ce beau monde de la mainmise sur le commerce mondial et la culture universelle n'était-elle pas d'assurer une visibilité et, plus encore, un droit de parole au peuple du Québec? Or il n'en sera rien.

L'idée sous-jacente n'était-elle pas de faire connaître la ville de Québec et ses beautés afin d'attirer une manne de touristes? Or c'est mal parti. Les caméras ne se braqueront que sur les limousines aux vitres teintées, protégées comme des forteresses ambulantes, et sur les murs, toutes portes et fenêtres scellées et barbelées, nourrissant en leur sein les tireurs des ficelles de l'uniformisation des cultures, du nivellement des consciences et de la captivité des bons peuples bâillonnés.

Convenons-en, on a déjà vu meilleure campagne publicitaire pour vendre une destination! Néanmoins, il reste encore une issue pour que M. L'Allier et, par ricochet, le peuple du Québec arrivent à leurs fins: le retrait de nos billes.

Il veut qu'on parle de lui et de sa ville? Qu'à cela ne tienne, on en parlera s'il annule tout. Et l'on devisera de Québec et de son maire dans toutes les chaumières de la planète et l'on viendra de partout pour voir de visu: «C'est qui, ça, ce

monde-là qui tient tête aux forces esclavagistes? Sûrement une race à deux têtes!» Et ils n'auront peut-être pas tout à fait tort puisque, si l'une ne sert souvent à rien, l'autre n'en pense pas moins.

M. L'Allier doit être celui par qui le scandale arrive enfin. Il n'a qu'à dire: finies les folies, allez vous épivarder ailleurs!

Je rêve du matin où j'entendrai aux informations que le maire de Québec refuse de participer à la mise à mort de l'humanité et qu'il reprend les clés de sa ville. Quelle jubilation! Et nous serons des millions à le remercier et à devenir fiers de vivre ici et maintenant. Il devrait dire simplement: «On ferme!» et leur montrer qu'on a compris le message de Pélouquin et qu'on est «tannés de mourir [comme une] bande de caves».

Hélène Biron

Montréal, avril 2001

Délivrez-nous du journaliste

Il est surprenant, chez nous, qu'un directeur de théâtre refuse l'entrée au critique officiel d'une radio, d'une télévision ou d'un journal. Ça ne se fait pas. Par contre, il est encore plus surprenant qu'un média qui traite de certaines questions avec l'aide de plusieurs critiques, en politique, en religion, en économique, en littérature, il est surprenant, donc, qu'un média décide que, dans

certaines domaines, ce sera toujours le même, le seul et l'unique. Que ce critique soit hargneux et pédant n'a aucune importance car ils ne seront jamais deux à parler du même concert, du même film ou du même livre. Ils pourraient ne pas être du même avis. Impensable.

Le culturel ne mérite pas deux opinions. Il est aussi très surprenant que, dans certains cas, un grand nombre de comédiens et de personnes de théâtre s'entendent pour dire que «l'officiel de service» est incompétent ou qu'il se trouve dans une phase dépressive et qu'il ferait une grande faveur à la communauté s'il allait se reposer. En espérant que les grands médiateurs réfléchissent à leur étroite façon de faire, que les directeurs de théâtre qui n'ont pas besoin de cette publicité continuent de refuser l'entrée à d'inutiles bavards; j'applaudis. Le public ira voir les pièces, les films et les expositions de son choix sans avoir à lire ou à entendre le mot de «l'unique», inique parfois. Imaginez ce que serait *La Pravda* ou *Le Péninsulaire* de Gaspé si un seul, toujours le même, devait sans arrêt nous parler toujours de la même chose qu'il possède. Délivrez-vous du journaliste qui sait tout... et rien d'autre; le mot est de Léautaud. Les arts sont les possessions de plusieurs et de personne, et le critique devrait savoir le dire.

Gilles Derome

Laval, 1^{er} avril 2001

LIBRE OPINION

Haro sur les humanitaires!

YVAN CONOIR

Coordonnateur de programme au Centre Lester B. Pearson pour le maintien de la paix et chercheur associé à la chaire Télélobe-Raoul-Dandurand de l'Université du Québec à Montréal, l'auteur enseigne la gestion de projets humanitaires à l'UQAH et à l'UQAM.

Tirer sur les membres des organisations humanitaires non gouvernementales ou onusiennes est devenu une nouvelle façon pour des «groupes rebelles» de faire de la communication, envoyer des messages ou simplement voler sans douleur... Les humanitaires sont aux abois... et leurs bénéficiaires encore plus!

Les meurtres ou autres violences commis en nombre croissant à l'endroit des travailleurs humanitaires sont-ils des phénomènes isolés ou l'expression d'une nouvelle tendance des relations internationales? Fin mars, à Kinshasa, près de la frontière avec l'Angola, en RDC, un membre du Haut-Commissariat des Nations unies (HCR) est assassiné de deux balles dans le dos après avoir remis les clés de son véhicule à des bandits.

M. Djamba est le cinquième agent de l'organisation tué depuis six mois, donnant la mesure d'une cote d'alerte depuis longtemps dépassée et ressentie de plus en plus difficilement par les milliers de travailleurs humanitaires à travers la planète: 22 000 d'entre eux signaient, en novembre dernier, une pétition demandant le renforcement des dispositions de sécurité du personnel onusien. En septembre 2000, à Atambua, au Timor de l'Ouest, province indonésienne, trois officiers du UNHCR avaient aussi été battus, assassinés puis brûlés dans une émeute dirigée politiquement par des Timorais de l'Est opposés aux résultats du référendum sonnait l'indépendance, et ce, sous l'œil impassible des forces de police indonésiennes. Quelques semaines plus tard, un autre officier avait été assassiné par des groupes rebelles sierra-léonais en Guinée forestière.

Cette série noire n'est pas que le fruit du hasard. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui intervient toujours en situation de conflit, a perdu, pour la seule année 1996, neuf délégués en Tchétchénie et au Burundi,

tous abattus froidement dans leur lit ou lors d'un contrôle routier. Objectif jamais avoué: faire disparaître des témoins gênants ou terroriser pour faire partir.

Tuer pour dissuader. Massacrer pour exclure. Kidnapper pour rançonner ou négocier un «droit de parole». Parfois même, aussi, kidnapper pour «avertir»: il y a quelques jours, à Mogadiscio, un groupe religieux à l'origine de l'enlèvement de neuf internationaux de Médecins sans frontières expliquait que «le but était de montrer aux étrangers que la capitale somalienne restait un endroit dangereux». Neuf otages pour un message...

Les soldats de papier

Même si le respect absolu des règles de neutralité et d'impartialité constitue la colonne vertébrale des interventions du CICR, la connaissance de ces principes est peu ou pas connue des nouveaux guerriers: groupes «rebelles», bandits enrôlés sous uniforme, enfants-soldats, militaires sans discipline... Pour ces soldats de papier, le droit humanitaire international est à des années-lumière de leur entendement intellectuel, et l'intervention humanitaire est souvent perçue comme un appui constant à «ceux d'en face».

Au mieux, les travailleurs humanitaires sont à leurs yeux des sources d'approvisionnement que l'on peut allégrement piller directement ou par le truchement des populations assistées, des organisations que l'on peut manipuler lorsque nécessaire, voire utiliser politiquement en dernier recours pour porter ultime assistance quand on a déplacé, dépouillé ou massacré des populations civiles innocentes.

Au pire, l'image des organisations humanitaires se transforme en celle de témoins gênants, voire d'inquisiteurs ayant la prétention de leur dicter comment se comporter envers les prisonniers, des populations civiles ou des militaires blessés au combat, et qui alimentent la «propagande internationale», forcément «hostile» à leur endroit.

L'absence des États ou de forces internationales organisées comme «forces régulières» a aussi conduit à ce que, dans des situations d'urgence complexes, «les ONG travaillent dans des conditions où la privatisation de l'aide et le refus des puissances nationales de prendre des mesures politiques ou militaires ont engendré un vide au chapitre de la sécurité

et ont éliminé les «espaces de protection» où les victimes du conflit et les services humanitaires peuvent opérer sans risques».

Enfin, une fois passée la ligne de front des humanitaires, demeure le drame et les souffrances de ceux qui restent derrière: les Timorais abandonnés à leur sort en territoire indonésien, les réfugiés sierra-léonais harcelés par des milices sans foi ni loi, les Tchétchènes, les Somaliens ou les Soudanais du Sud qui ont perdu — tout perdu — depuis des années, l'eau, le pain comme leur dignité. Mais que faire? Les Nations unies ont adopté, en 1994, la Convention sur la sécurité du personnel des Nations unies. Peu d'États l'ont signée. Cependant, une fois cette convention ratifiée, pourrait-elle amener devant une future cour pénale internationale des «tueurs d'humanitaires»? C'est un rêve qui pourrait devenir réalité puisqu'elle prévoit des stipulations pénales destinées à assurer le châtiement des auteurs d'infractions commises à l'encontre du personnel des Nations unies. Mais de la coupe aux lèvres...

La prudence et la coopération

Aujourd'hui, la seule vraie prévention reste la prudence et la coopération entre tous les partenaires humanitaires, de la société civile et des forces de sécurité qui participent à la résolution d'une crise humanitaire complexe. Les humanitaires ont compris qu'au-delà d'une hypothétique «option armée» — qui les exposerait encore plus aux tirs adverses —, la solution restait identique à celle de toujours: convaincre par la force de leurs principes de base — neutralité, impartialité, humanité — tout en renforçant les capacités d'analyse politique de leur personnel et en envisageant les politiques de retrait ou de désengagement comme la «moins pire» des politiques.

Ils doivent aussi, surtout, inviter ceux qui peuvent tenter quelque chose, États hôtes, organisations régionales, forces des Nations unies, à faire de leur protection une dominante de leur travail et une composante essentielle des opérations liées à la sécurité internationale. Un équilibre souvent difficile à réaliser en attendant la reconnaissance universelle de la valeur de leur engagement principal: porter assistance aux populations en danger à travers la planète.

IDÉES

Le commerce peut compromettre les droits à la santé, à l'éducation et à l'alimentation

L'accord de la ZLEA doit inclure des dispositions garantissant le respect des droits de la personne

DIANA BRONSON

Droits et démocratie

LUCIE LAMARCHE

Professeure de droit à l'UQAM

Extraits du document intitulé *Un cadre de référence des droits humains pour le commerce dans les Amériques*, publié en mars par l'organisme *Droits et Démocratie* (aussi connu sous le nom de *Centre international des droits de la personne et du développement démocratique*), en collaboration avec la *Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme*, *International NGO Committee on Human Rights in Trade and Investment* et *Plataforma Interamericana de Derechos Humanos, Democracia y Desarrollo*.

Dans les Amériques, des millions de personnes éprouvent un profond scepticisme face à la promesse selon laquelle les bienfaits de la mondialisation économique — et en particulier de la libéralisation des échanges commerciaux — s'étendront jusqu'aux couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la société. Et l'impossibilité d'avoir accès aux textes relatifs aux négociations ne fait qu'intensifier leurs inquiétudes.

Elles craignent que les impératifs de la libéralisation des échanges — ainsi que les phénomènes qui l'accompagnent, tels la privatisation, la déréglementation et la libéralisation des transactions financières et des investissements — fassent obstacle à la volonté ainsi qu'à la capacité politique des États de respecter leurs engagements en matière de droits humains et de ratifier de nouveaux accords dont la nécessité s'impose depuis longtemps.

Sur le plan institutionnel, les négociations sur le commerce se déroulent séparément (et de façon plus rapide et plus intense) que les discussions touchant les autres dossiers à l'ordre du jour des sommets. On réserve au commerce des groupes de négociation, des rencontres ministérielles et des mécanismes de consultation pour lui seul tandis que les autres «corbeilles» sont prises en charge par le Groupe d'examen de mise en œuvre du sommet, sous l'égide de l'Organisation des États américains (OEA). Cet isolement institutionnel de l'ordre du jour commercial n'a rien de nouveau. Il est significatif, par exemple, que l'OMC ne fasse pas partie de l'ONU.

Les acteurs de la libéralisation et de l'internationalisation du commerce ignorent systématiquement l'engagement fondamental de la communauté des États à la Charte des Nations unies. L'article 103 de la Charte des Nations unies stipule pourtant qu'en cas de conflit entre les obligations des membres des Nations unies en vertu de la Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévalent.

Toutefois, l'analyse des textes constitutifs des institutions du commerce international, dont celui de l'OMC, révèle d'importantes réticences, de la part des gouvernements, à reconnaître explicitement leur soumission aux sources les plus fondamentales du droit international de la personne.

Les principes de base de la dignité humaine, comme le droit de s'alimenter et d'avoir accès à l'alimentation, le droit au plein épanouissement de sa personnalité par l'éducation, le droit à une identité culturelle et à l'intégrité physique, sont menacés par la commercialisation des éléments matériels et intellectuels de cette dignité.

Des médicaments inaccessibles

Comment avoir accès, à un prix et dans des conditions convenables, à des médicaments dont la production d'appellations génériques est restreinte par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent le commerce (communément appelé «accord sur les ADPIC») ? Comment peut-on défendre le principe de la dignité humaine lorsque des impératifs commerciaux dictent que même la plus infime structure moléculaire du corps humain constitue une marchandise qu'on peut vendre et acheter sur le marché international ?

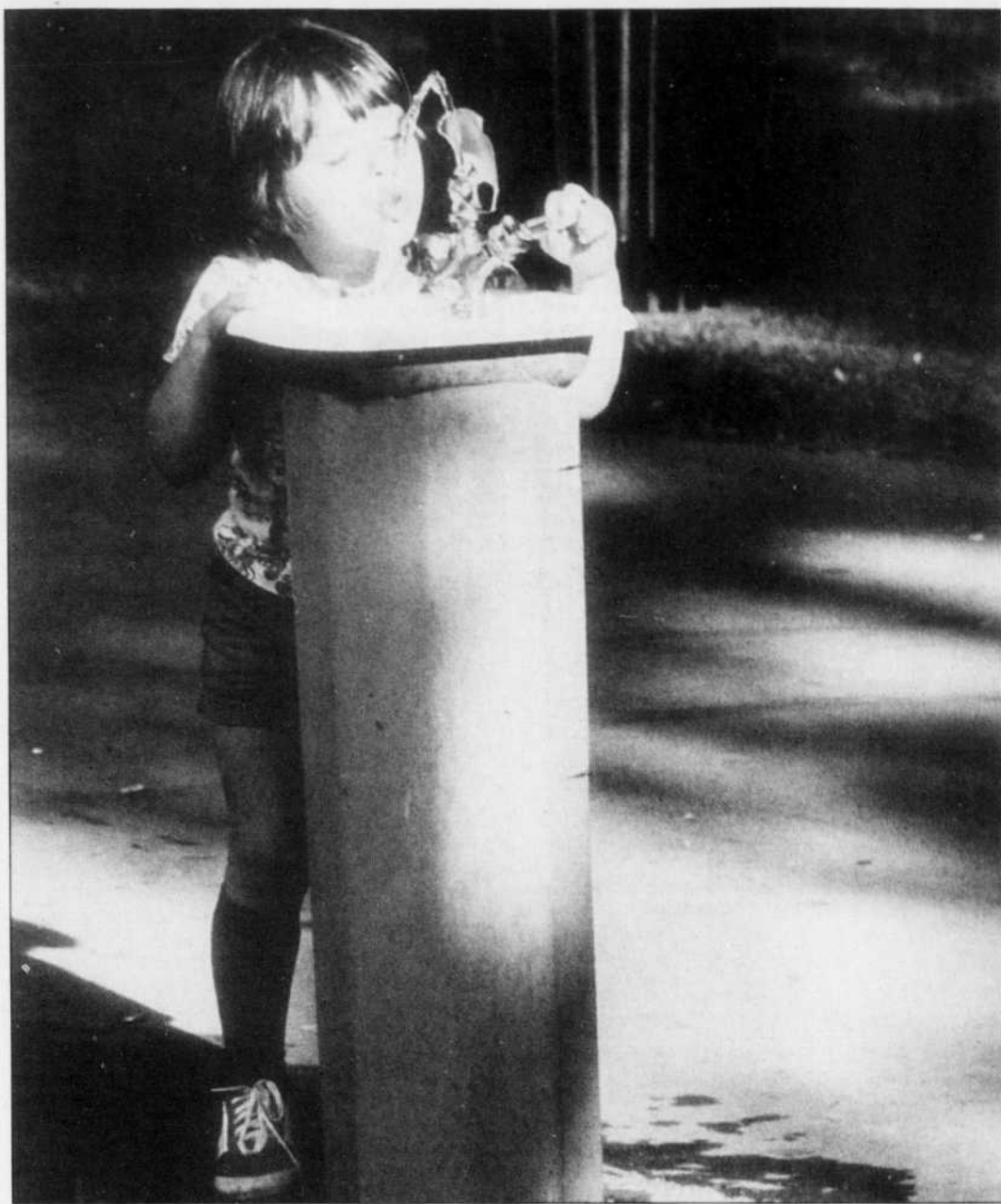
Comment est-il possible de se nourrir lorsque les grandes entreprises agroalimentaires déterminent et modifient génétiquement les caractéristiques des aliments et donnent priorité aux exportations au point d'affamer les marchés locaux ? Comment un pays peut-il se développer économiquement alors que le savoir est breveté dès son premier souffle et l'éducation mise en marché par les entreprises et les pays qui ont les ressources suffisantes pour le faire ?

Comment préserver l'accès à l'eau potable quand la principale stratégie poursuivie par les États consiste à privatiser cette ressource essentielle à la réalisation des droits fondamentaux et que les investissements étrangers menacent la compétence des autorités d'adopter à cette fin des règles en matière d'environnement ?

Une logique commerciale imposée à des services publics

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) est une entente-cadre, adoptée en 1994 dans le cadre du Cycle de l'Uruguay, qui comprend l'engagement d'intensifier la libéralisation des échanges de services. Il fait partie du programme de l'OMC. L'ALENA comporte également des dispositions sur le commerce des services. Bien sûr, les services constituent l'un des neuf groupes de négociations visant la création de la ZLEA. On peut supposer que les négociateurs de la ZLEA adopteront certains des dispositions de l'AGCS et de l'ALENA.

Les négociateurs gouvernementaux (y compris ceux du Canada) dans le secteur des services affirment souvent que les services publics dans les domaines de la santé et de l'éducation ne sont aucunement menacés par l'AGCS ou tout autre accord multilatéral sur les services si ces domaines ne sont pas explicitement ouverts à la libéralisation. Mais les



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Comment préserver l'accès à l'eau potable quand la principale stratégie poursuivie par les États consiste à privatiser cette ressource essentielle à la réalisation des droits fondamentaux et que les investissements étrangers menacent la compétence des autorités d'adopter à cette fin des règles en matière d'environnement ?

gouvernements ne peuvent introduire des mesures incompatibles avec l'AGCS et susceptibles «d'affecter le commerce des services». Ces mesures peuvent comprendre des lois, des règlements, des normes d'octroi de permis, des objectifs de performance, des restrictions de l'accès au marché ou des exigences en matière de contenu national.

De même, l'ALENA limite la capacité des gouvernements de déterminer de manière autonome et démocratique les règles susceptibles d'assurer la qualité de l'environnement et de protéger la santé publique. Des mesures de cet ordre peuvent être et ont été contestées par des investisseurs sous prétexte que ces mesures constituaient une violation de leur droit d'investir.

Aux termes des dispositions à cet effet prévues par l'ALENA, une entreprise américaine d'élimination de déchets dangereux, Metacalclad Inc., avait poursuivi le gouvernement mexicain parce que celui-ci avait interdit la réouverture d'installations d'élimination de déchets toxiques situées dans l'État de San Luis Potosi. Il a obtenu une compensation de 16,7 millions parce que cela a été jugé une expropriation.

Le cas de la société Ethyl en est un autre, bien connu, où les «droits» des investisseurs ont eu préséance sur le droit d'un gouvernement de légiférer afin de protéger la santé de ses citoyens. Un additif pour le carburant, le MMT, une neurotoxine potentiellement dangereuse, avait été interdit au Canada (de même qu'en Europe et en Californie). Devant cet état de fait, Ethyl Corporation, une société américaine, a décidé de poursuivre le gouvernement du Canada pour 250 millions de dollars en pertes de profits. Dans le cadre d'un règlement à l'amiable, le gouvernement a accepté de verser à l'entreprise une somme de 13 millions en dommages-intérêts et a levé l'interdiction.

La plupart des pays participant aux négociations entourant la création de la ZLEA n'ont pris aucun engagement spécifique en vue de la libéralisation du secteur de l'éducation dans leur ordre du jour national de l'AGCS. Le commerce des services d'enseignement ne constitue pas nécessairement une menace du point de vue des droits humains. Par contre, l'enseignement à distance et l'établissement d'une présence commerciale (l'ouverture d'écoles à l'étranger) pourraient créer des problèmes si une logique commerciale prévalait. Il pourrait devenir difficile de préserver l'accès égal à l'enseignement pour tous.

Déjà, certains pays comme le Chili, qui se sont dotés de programmes d'ajustements structurels conformément aux exigences de la Banque mondiale, ont privatisé une grande partie de leurs institutions d'enseignement, en plus de réduire les salaires des enseignants et d'augmenter le ratio enseignants-étudiants. De plus, le budget par étudiant a diminué de 32 % et a été réparti de façon régressive entre les régions riches et pauvres du pays.

Des accords commerciaux conformes aux chartes

Il existe une énorme différence entre les res-

sources, les recours et les moyens de compensation mis à la disposition d'un groupe ou d'une personne qui a subi une atteinte à ses droits fondamentaux et ceux dont disposent les victimes de «pratiques commerciales déloyales». Il est inconcevable que des gouvernements démocratiques envisagent de se doter de nouveaux mécanismes visant à protéger les «droits» économiques des investisseurs tout en n'apportant aucun appui à l'adoption d'un protocole optionnel sur les droits économiques, sociaux et culturels, par exemple, lequel contribuerait à protéger les droits économiques de leurs citoyens. Malheureusement, nous vivons dans un monde où les infractions aux règles de l'OMC sont considérées comme plus graves que les atteintes aux droits humains.

L'ALENA limite la capacité des gouvernements de déterminer de manière autonome et démocratique les règles susceptibles d'assurer la qualité de l'environnement et de protéger la santé publique

Notre rapport contient plusieurs recommandations portant notamment sur la transparence du processus de négociation (divulguer des documents, consultations publiques, participation de la société civile) et le renforcement du système de défense des droits de la personne. Nous proposons aussi qu'un comité d'experts indépendants soit mis sur pied afin d'examiner l'impact potentiel de la ZLEA sur les droits humains.

Mais il est essentiel que le nouvel accord sur la ZLEA fasse explicitement référence à un ensemble d'instruments de défense des droits humains, que les parties à l'accord devront accepter de ratifier et de respecter. Les États doivent reconnaître officiellement la primauté de tels instruments en cas de conflits entre le droit international des droits humains et celui du commerce.

Habituellement, les accords commerciaux prévoient la possibilité, pour un État, de mettre en avant des mesures nationales, à la condition que ces mesures ne portent pas atteinte à l'objectif même desdits accords. Par conséquent, si la protection des droits humains fait partie des objectifs de l'accord commercial, les mesures prises par les États visant le respect, la promotion et la réalisation des droits humains ne risquent pas de tomber dans la catégorie des pratiques restreignant «indûment» le commerce.

L'incorporation, dans l'accord sur la ZLEA, d'une liste d'instruments de protection des droits humains, à l'échelon tant régional qu'international, créerait également un corpus interprétatif des droits humains auquel on aurait recours en cas de différends en matière de commerce.

Un mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) devrait être créé au sein de la ZLEA. Son mandat devrait inclure, entre autres objectifs, une évaluation du respect, par chaque État, des normes de droits humains dans l'élaboration des politiques commerciales. Ce processus devrait prévoir explicitement la participation des organismes de la société civile et des agences spécialisées en matière de droits humains.

Pour consulter la version complète du rapport: www.ichrdd.ca.



Le sommet de la psychose

Chaque jour qui passe prépare à Québec une catastrophe appréhendée. Au départ, tout le monde était heureux de voir la seule capitale francophone de l'Amérique du Nord accueillir les chefs d'État des Amériques. On a toujours aimé la visite au Québec. Cependant, en peu de temps, la chicane a commencé. On aime aussi la chicane, surtout entre nous, francophones.

Jean Chrétien a donc décidé que Bernard Landry ne souhaiterait pas la bienvenue aux chefs d'État. Deux Canadiens français pour parler au nom du peuple, c'est trop. De plus, le premier ministre Chrétien veut éviter que le nouveau dirigeant du Québec fasse l'apologie «séparatiste». Comme si les chefs d'État n'étaient pas capables de juger par eux-mêmes de la pertinence protocolaire d'un éventuel discours anti-canadien de Bernard Landry, si tant est que ce dernier soit tenté de créer un incident devant ces importants visiteurs, ce qui nuirait à la cause qu'il défend et le ferait personnellement mal paraître devant la presse internationale. «Toé, tais-toé», disait Duplessis.

Il existe dans le désert un vent des sables appelé sirocco. C'est un vent chaud qui devient brûlant lorsque la tempête se lève, qui balaie tout sur son passage, qui rend fous ceux qui le subissent. Eh bien, le sirocco prend de l'ampleur au Québec, jour après jour, sous l'effet conjugué de la couverture médiatique des déclarations des responsables de la sécurité et de celles des opposants au Sommet, vedettes quotidiennes des journaux télévisés.

D'abord, précisons une chose. La mondialisation, mot magique pour les uns, diabolique pour les autres, est aujourd'hui un terme passe-partout, la cause chic, politiquement correcte, le fourre-tout idéal dans un monde où la sur-simplification tient lieu d'analyse. Le monde se départage donc entre chantres et opposants de la mondialisation, à tel point que les agences de rencontre devront bientôt présenter leurs clients en précisant «antimondialistes» comme elles précisaient «non-chômeurs».

Dans la façon manichéenne de présenter le Sommet, qui n'est tout de même qu'une rencontre de responsables politiques pour discuter commerce, les médias donnent à penser que ces chefs d'État invités sont tous des Milosevic, des Pinochet et autres tyrans alors que les opposants, eux, seraient les dépositaires de la légitimité des peuples. Or tous ces chefs d'État ont été élus par la voie démocratique et parlent au nom de leurs peuples. Cette façon de confisquer la légitimité des élus est certes une victoire qu'ont d'ores et déjà remportée des opposants tous azimut, qui ont en commun de porter des tee-shirts fabriqués à Taiwan, des jeans faits en Turquie et des baskets cousus par des jeunes du Tiers-Monde à qui on ne demande guère s'ils ont dix ou seize ans.

La mondialisation de l'économie doit susciter de vrais débats car les enjeux qu'elle soulève sont un défi social et mettent en péril l'éthique collective acquise dans nos sociétés avancées.

Or le Sommet de Québec, théâtralisé en psychodrame, s'éloigne de cette réalité. Qui sont ces opposants formés dans des camps d'entraînement et à qui le Canada — n'étant pas à un angélisme près — a ouvert les portes de son Parlement pour se préparer à manifester ? Qui paie leur voyage chez nous ? Bien sûr, les jeunes idéalistes sont légion parmi eux, mais la logistique déployée par les organisateurs n'a rien de spontanée.

Et qu'arrivera-t-il de Québec, ville entravée, emprisonnée en elle-même, occupée par des troupes policières armées et casquées dont l'apparence n'aurait rien à envier aux meutes policières des dictatures qui sévissent dans le monde. Il serait à la fois ironique et profondément injuste que les images transmises sur la planète lors de la rencontre soient celles de policiers tapant sur des manifestants englantés, traînés sur le sol, alors que le Canada demeure exemplaire en matière de droits de la personne. Et dans le délire, il pourrait bien se trouver des gens pour mettre en évidence le fait que cela se passe dans la capitale francophone américaine.

La naïveté et la jovialité, deux de nos qualités collectives, sont mises à rude épreuve. Le maire Jean-Paul L'Allier regrette l'invitation lancée, le gouvernement du Québec est ulcéré, les autorités policières sont sur les dents, les journalistes ne se cachent pas pour dire qu'ils sont inquiets d'avoir à couvrir l'événement et Jean Chrétien, lui, n'a pas d'états d'âme. Il est maître après Dieu et l'Hôte officiel envers et contre tous. Quant aux opposants, ils ont déjà revêtu leur uniforme de victimes. C'est dire qu'ils ont déjà gagné la bataille de l'image. Comme quoi le pouvoir n'est pas toujours là où on l'imagine.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle (science), Benoit Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Bari, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commis). La documentation : Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gylaine Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE, Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

C ALFRED BRENDEL
en concert à la
Cbaïne culturelle
Chaîne culturelle
Radio-Canada
Détails en page 8 de
L'agenda du Devoir

RAINES

SUITE DE LA PAGE 1

très impatient de voir le club aller, tout spécialement parce que nos jeunes vedettes sont en bonne santé», a indiqué le commandité des Expos, Jeffrey Loria. Si la situation le commande, il promet même d'aller chercher du renfort pour épauler sa jeune équipe. Reste à voir si sa parole est d'or.

Moment historique, donc, que le retour de Tim Raines, mais le gérant des Expos n'allait tout de même pas l'admettre. «C'est vrai que c'a l'apparence d'un choix sentimental, mais il joue ce soir parce qu'il le mérite», a souligné Felipe Alou lors de la rencontre d'avant-match. C'est un gars qui peut encore nous aider à gagner et c'est pourquoi il fait partie de l'équipe.

Choix sentimental ou non, ils étaient des milliers hier soir à scander son nom, à lui souhaiter «rebienvue». «Hi Timmy!», «Good game Sweetheart!», autant d'encouragements récompensés par l'énorme sourire et une poignée de main du joueur de 41 ans. Même Rusty Staub a fait l'accolade au voltigeur et lui a lancé «Good luck brother!».

Pour ceux qui ont toujours suivi les Expos, Tim Raines est un personnage marquant dans la petite histoire de l'équipe. Encore aujourd'hui, il détient encore plusieurs records d'équipe, dont le plus grand nombre de buts volés. Une spécialité qui fait défaut à la cuvée 2001 des Expos.

The Rock en est à sa 21^e saison dans la Ligue nationale de baseball et, la semaine dernière, il est devenu un des rares joueurs à avoir joué au cours des quatre dernières décennies. Va-t-il jouer régulièrement? Lorsqu'on lui pose la question, Felipe Alou sourit: «Aucun joueur ne peut jouer toutes les parties. Tim va le laisser savoir comment il se sent et on va voir ce qu'il peut accomplir quand il joue.»

Une fois l'an, c'est le gros party au Stade olympique. Les gens crient, les gens rient, sirotent quelques bières, dansent sur des musiques ringardes, participent à des concours de baisers. Une fois l'an, ça sent le printemps, ça sent l'été.

Et cette fièvre, cette effervescence est aussi palpable auprès des membres des médias. Tellement, en fait, que la galerie de presse, normalement plutôt tranquille, est littéralement envahie d'espoir. Tellement aussi que la représentante du Devoir s'est fait indiquer le chemin du champ centre-gauche, celui de la galerie de presse auxiliaire. Que voulez-vous, quand on couvre le baseball au compte-gouttes, on ne peut pas vraiment exiger un traitement royal.

Au mois d'avril, tous les rêves sont permis au baseball. Le magazine *Sports Illustrated* et l'hebdomadaire *Baseball Weekly* ont beau prévoir que les Expos finiront dans la cale de leur division, rien n'empêche de rêver, surtout lorsque l'équipe a remporté sa première série contre les Cubs de Chicago deux victoires à une.

Nerveux, Felipe Alou, à l'amorce de cette nouvelle (et peut-être dernière à Montréal, ou avant-dernière, ou avant-avant-dernière...) saison? Pas du tout. «Comme tout le monde a prévu qu'on finirait derniers au cours des trois dernières années, je ne m'en fais pas vraiment», répond-il en se balançant sur sa chaise et en ouvrant et fermant les tiroirs de son bureau.

Visiblement, toutefois, le gérant est heureux de la tenue de ses lanceurs, particulièrement de ses releveurs. «Si nous continuons à lancer de la sorte, nous allons en gagner, des matchs de baseball, promet-il. Si nous pouvons continuer notre bon départ et ensuite avoir l'appart de quelques gars qui sont présentement blessés, on pourrait surprendre.» Alou parle ici du retour des lanceurs Carl Pavano, Hideki Irabu et Anthony Telford.

Mais la réalité finit toujours par pointer son nez, une réalité qui a souvent le nom des Braves d'Atlanta ou des Mets de New York, les visiteurs d'hier. Surtout que, cette saison, les Expos joueront plus de parties contre ces deux équipes que les autres équipes de leur division. «Si nous sommes bons, nous serons bons contre tout le monde», croit Felipe Alou. Nous aurions pu perdre les trois matchs à Chicago, mais nous avons bien joué.

Quant au public montréalais, Alou est convaincu que ce qu'il a à offrir intéressera. «Tout ce qu'il faut, c'est gagner des matchs. Les gens ne savent pas encore que nous sommes bons et que c'est vrai.»

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0888. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

Par grands segments, les gains se sont concentrés dans le secteur privé, avec un accroissement de 31 000 emplois venant faire oublier le recul observé en février. Sur un an, l'emploi dans le secteur privé est en hausse de 345 000, ou de 3,6%. À l'opposé, le secteur public a comptabilisé une perte de 21 000 emplois le mois dernier. «Ce secteur ne montre pas de tendance claire depuis septembre et n'a progressé que de 1,5% depuis mars 2000», a fait ressortir l'agence fédérale.

Enfin, le nombre de travailleurs indépendants a augmenté de 20 000 le mois dernier. Sur un an, cette population est en baisse de 155 000, ou de 6,2%.

Par industries, l'essentiel de la création d'emplois s'est manifesté dans les secteurs des ressources naturelles (la moitié du gain étant redevable à l'Alberta) et dans la construction. Côté fabrication, là où le ralentissement économique se fait le plus ressentir, «l'emploi a peu bougé en mars après s'être contracté de 32 000 au cours de janvier et de février», a souligné Statistique Canada.

Au niveau provincial, et alors que le Québec s'était démarqué face à sa voisine ontarienne en février, les dernières données font ressortir une progression d'environ 1700 emplois en mars. À cette pause dans la création d'emplois est venu se greffer un accroissement supérieur de la population active, ce qui a eu pour effet de faire passer le taux de chômage de 8,4 à 8,7%. «En dépit de la pause en mars, le nombre d'emplois dans la province a progressé de 43 000 depuis octobre 2000», a tenu à préciser l'agence fédérale de statistiques.

L'Ontario a, de son côté, inscrit une progression de 16 000 emplois le mois dernier, essentiellement dans les emplois à temps partiel et dans le secteur des services. Cette nouvelle lecture vient contrebalancer, en partie, l'important recul, de 38 000 emplois, inscrit en février. Mais elle camoufle le fait que les pertes se sont poursuivies dans le secteur de la fabrication. Les 11 000 emplois perdus dans ce segment en mars gonflent à 46 000 la contraction observée depuis le début de l'année.

L'économie américaine ne crée plus d'emplois

Dans l'ensemble, ces données canadiennes s'inscrivent en contraste avec la détérioration observée au sud de la frontière. En fait, la remontée

RÉCESSION

du chômage et surtout la perte nette d'emplois salariés en mars illustrent une économie américaine au bord de la récession.

Avec les vagues de suppressions d'emplois en mars aux États-Unis (Disney, Motorola, Compaq, Intel, Cisco, Nortel, Delphi...), le taux de chômage est remonté à 4,3%, contre 4,2% les deux mois précédents et 4% à la fin de l'année dernière. Si ce gonflement de la population à la recherche d'un emploi était prévisible, l'annonce faite hier par le département du Travail d'une économie ne créant plus d'emplois est en revanche nettement plus inquiétante.

En mars, l'économie américaine a perdu 86 000 emplois alors que, pour le même mois l'an dernier, au moment où la croissance avançait à un rythme annuel de 5%, plus de 400 000 emplois avaient été créés.

Les économistes ne veulent pas focaliser sur un mois, mais le signal n'est pas anodin. L'hémorragie est la plus forte sur un mois depuis 1991, année qui marque la dernière récession américaine. «En dépit du nombre de pertes d'emplois en mars, il est prématuré de dire que l'économie a sombré dans la récession», a souligné Bruce Steinberg, économiste en chef de Merrill Lynch. Mais en avril, «si l'emploi disponible continue à baisser, alors la récession sera là», a prévenu cet économiste, qui était jusqu'ici moins pessimiste.

La peur de la récession, qui devrait pousser Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale, à voler au secours de l'économie en baissant très rapidement les taux d'intérêt, a soutenu Bruce Steinberg. La Fed a déjà baissé par trois fois ses taux depuis le début de l'année, dont une fois (le 3 janvier) en dehors d'une réunion prévue de son comité monétaire. La prochaine réunion de la Fed est le 15 mai, et «les chiffres de l'emploi devraient amener la Fed à assouplir sa politique monétaire, avant cette réunion, de 50 points de base à n'importe quel moment ces prochaines semaines», a-t-il parié.

Des Bourses échaudées

En réaction, les marchés boursiers, échaudés par les mauvais chiffres du chômage en mars et le pessimisme persistant concernant les résultats des entreprises, ont reculé hier. Le Dow Jones perdait 1,3% et le Nasdaq, 3,6%. Le SP 500, qui regroupe un plus large éventail de valeurs, a reculé de son côté de 2%. À Toronto, l'indice TSE 300 a abandonné 1,3% alors que le dollar canadien, profitant du jeu des écarts

dans la création d'emplois des deux côtés de la frontière, a gagné 39 centimes, à 63,92 cUS.

Le Dow Jones et le Nasdaq ont ainsi en partie gommé leur fort rebond de la veille, où ils s'étaient envolés de 4,2% et de près de 9% respectivement, le DJIA enregistrant au passage la deuxième plus forte hausse en points de son histoire. Les investisseurs, qui se demandaient jeudi si les marchés ne commençaient pas enfin à remonter la pente, après des semaines de déroute, ont recommencé à déchanter hier devant les chiffres de l'emploi.

Le conseiller économique du président George W. Bush, Larry Lindsey, n'a guère aidé à y voir plus clair en déclarant hier que l'économie américaine marquait actuellement une pause mais que l'avenir est lumineux. Mais pour Stephen Roach, principal économiste de Morgan Stanley, l'économie américaine entrera en récession au deuxième trimestre. Morgan Stanley a été le premier établissement américain à prévoir une récession au début de l'année. M. Roach, qui s'attendait auparavant à voir apparaître le phénomène durant le premier trimestre qui vient de finir, et qui prévoyait alors une contraction de 0,5% du PIB, pense maintenant que ce dernier a réussi à grignoter 0,5% durant la période.

«Nous maintenons nos perspectives négatives», a-t-il dit à l'agence Reuters. Il antcipie désormais une contraction de 1,4% du PIB au deuxième trimestre et de 0,8% au troisième, ce qui concrétiserait la définition étroite d'une récession, un repli sur deux trimestres consécutifs.

La croissance du PIB a atteint 1% au quatrième trimestre 2000. Commentant les derniers chiffres de l'emploi, M. Roach a poursuivi: «C'est faible et ça confirme que l'économie se dirige vers une récession. Le chômage augmente, les licenciements commencent à peser sur l'emploi. La faiblesse, déjà manifeste dans l'industrie, commence à toucher les services. C'est le dernier clou du cercueil quand l'économie se contracte.»

Il juge la Réserve fédérale américaine trop optimiste dans sa conviction que l'économie se redressera dans le courant de l'année. «Je n'ai jamais vu à la Fed une campagne si bien orchestrée pour nous convaincre que l'économie va reprendre. Je comprends qu'elle veuille restaurer la confiance, mais elle semble passer à côté de cette érosion continue de l'économie et risque de connaître un réveil difficile.»

Avec l'Agence France-Presse et Reuters

DOLLAR

SUITE DE LA PAGE 1

13 millions d'habitants, le plus petit pays de l'Amérique du Sud et l'un des plus pauvres, continue de tenir par la peau des dents — en bonne partie grâce à son pétrole amazonien, dont il est excessivement dépendant.

Dollariser ne rembourse pas une dette. Et celle de l'Équateur est énorme: 13 milliards \$US. La moitié du budget est destinée à son remboursement. Le gouvernement s'épuise à tenter d'en renégocier les conditions dans un cherchant désespérément à rétablir un certain équilibre budgétaire: privatise le téléphone, le pétrole et l'électricité, coupe dans les dépenses sociales, veut augmenter les prix du gaz et de l'essence, fait passer la taxe de vente de 10 à 12 puis à 15%. La situation sociale est explosive: se multiplient les manifestations d'opposition, avec barrages sur la Panaméricaine.

Le sel du dollar

Jamil Muhaud a dollarisé en catastrophe, fin 1999, dans l'espoir de sauver sa tête de président. Qui a roulé quand même, début janvier 2000, dans un coup d'État militaire plus ou moins déguisé en soulèvement populaire. Il enseigne maintenant aux États-Unis. À sa place, son vice-président, Gustavo Noboa, a confirmé la dollarisation.

En catastrophe, parce que la population n'a pas été préparée. «Il en était question dans les médias mais on n'aurait jamais cru que ça se produirait», affirme Enrique, serveur dans un restaurant de Baños. Les campagnes d'information gouvernementales ont été minimalistes. Le gouvernement a mis en vente des tableaux de conversion plutôt que de les distribuer gratuitement. Dans un pays aussi pauvre, il n'y a pas de meilleure façon d'empêcher l'information de circuler.

Dans le commerce (en bonne partie informel) et dans la rue est donc apparu le phénomène inflationniste du «tout à un dollar». Américain, bien entendu. Les monétaristes n'avaient pas prévu. À Quito, par exemple, le taxi-tour indique que la course coûte 1,54 \$; le chauffeur arrondit à deux. «La petite monnaie, bien des gens ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre, explique le leader autochtone Ricardo Ucuango. Comme ils ne savent pas donner la monnaie, ils ont tendance à tout arrondir, ce qui est complètement absurde. C'est un facteur grave d'inflation et d'appauvrissement.»

Un dollar valait, au moment de la dollarisation, 25 000 sucres — du nom du héros principal de l'indé-

pendance. Aussi tous les sucres étaient-ils comptés dans le menu. Ils continuent du reste à l'être. En milieu rural, le sucre est toujours en usage dans les économies fermées des petits marchés de village, même si on n'a pas eu le temps de convertir les sucres en dollars. Vu dans un petit commerce de Latacunga, au sud de Quito, la dame additionner les achats en sucres et prendre la calculatrice pour faire la conversion. Total: 2,20 \$. Un tout petit montant, comme le sont les montants en Equateur. Pour bien des Équatoriens, prendre la peine de faire la conversion, c'est même un geste de résistance: paient maintenant en dollars, mais pensent, négocient et parlent toujours en sucres.

«Ça touche quelque chose de profond, dit le sociologue Jorge Leon. Évidemment, le gouvernement a fait trop vite. J'ai vu des gens pleurer parce qu'ils se sentaient complètement perdus. C'est une blessure. Quand on a perdu le sucre, c'était comme un deuil pour beaucoup de monde; croyez-moi, je n'exagère pas. La monnaie est un symbole d'unité et je crois que dans le cas de l'Équateur, le passage au dollar accélère la perte de cohésion sociale et nationale que nous vivons depuis un moment. Ça soulève un problème d'identité.»

Approuve M. Ucuango, de la pesante Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur (CONAIE): «Se perdent toutes les souverainetés, se creuse notre dépendance face à l'étranger.» Une forme de démission, dit-il.

«La dollarisation, dit Enrique, le serveur, il n'y a qu'aux riches et aux enfants de riches que ça plaît. Comme ça, ils se sentent encore plus Américains.» Et plus étrangers encore qu'ils ne le sont déjà à la majorité de leurs compatriotes qui n'ont, eux, ni les moyens ni les prétentions de cette américanisation.

Fernando Andrade, professeur en marketing, enseigne à ces «enfants de riches» à l'Université des Amériques à Quito: «Je leur dis: "Vous ne connaissez pas votre propre pays. Vous êtes trop bêtes pour en reconnaître le potentiel." Les Équatoriens sont des aveugles.»

La mer contre la montagne

Que la dollarisation soit aussi peu utile pour l'Équateur ne surprend pas le moins du monde Pamela Starr, spécialiste en la matière et professeur à l'Institut technologique autonome de Mexico (ITAM). Rien n'était plus prévisible, analyse-t-elle: «Si l'Équateur réussit sa dollarisation, n'importe quel pays peut le faire.» Il faudrait, dit-elle, que ce

soit une économie ouverte qui fasse beaucoup de commerce avec les Américains et dont la main-d'œuvre serait très mobile. Ça n'est pas le cas de l'Équateur. Avant tout, il faudra que le pays règle ses problèmes politiques. Plus précisément: qu'il surmonte sa rivalité historique entre Quito, capitale politique andine, et Guayaquil, capitale marchande et financière de la côte — qui entretient même en certains quartiers des revendications séparatistes. «Franchement, dit Mme Starr, je ne crois pas que la dollarisation va générer en Équateur une solide croissance économique. Ils ont plus d'argent qu'ils n'en avaient il y a deux ans, les tensions politiques sont un peu noyées. Si, pour le moment, les choses fonctionnent relativement, c'est aussi parce qu'ils ont été traumatisés en janvier 2000. Avec le coup d'État, la classe politique a eu peur. Sans système démocratique, les politiciens perdaient leur job. Ça les a rendus plus conciliants. Les États-Unis les ont menacés de ripostes financières si les militaires restaient au pouvoir. Or l'Équateur n'a pas les moyens de perdre quelque revenu que ce soit. Mais j'ai l'impression qu'à court terme, le naturel va revenir au galop. L'Équateur a des problèmes de dettes et de dépendance au pétrole que la dollarisation ne peut pas régler.»

L'irresponsabilité des politiciens équatoriens est sans limites, a déjà écrit le correspondant de *The Economist*. La rivalité régionale, tissée de rapports de corruption, grève depuis toujours les efforts de développement. Illustration de ces susceptibilités: les bulletins de nouvelles télévisés ont généralement deux lecteurs, basés dans un studio de chacune des villes.

La dollarisation, une idée venue des élites bancaires de Guayaquil, est en partie un résultat de cette déchirure régionaliste. Jusqu'aux années 20, en Amérique latine, l'émission de la monnaie revenait aux banques privées. En Équateur, les banques privées, toutes concentrées à Guayaquil, ont perdu ce pouvoir lorsqu'a été créée la Banque centrale à Quito. Une réforme qui les a toujours vexées. Avec la dollarisation, la Banque centrale continue à exister en principe mais disparaît en pratique, puisqu'elle n'a plus rien à contrôler. Pour les monos de Guayaquil (les singles, comme les appellent les habitants des Andes), c'est enfin la revanche.

Lundi: La dissidence de la Banque centrale de l'Équateur

QUESTIONS

au Pérou, au Nicaragua, au Costa Rica... En Argentine aussi, dont l'économie est presque entièrement dollarisée par le biais de ce qu'on appelle un «régime de convertibilité» mais qui conserve néanmoins sa monnaie — pour des raisons somme toute assez symboliques. Il y a différents types ou niveaux de dollarisation informelle. Par exemple, le Mexique n'est pas dollarisé. Mais on peut utiliser librement le dollar, au même titre que le peso, à la frontière américaine et dans des régions très touristiques comme Cancun.

Q: Existe-t-il dans le monde d'autres exemples de processus d'adoption de monnaie forte par mesure de stabilisation fiscale?

R: La chose est typiquement latino-américaine. Mais on en entend parler jusqu'à un certain point en Europe de l'Est au sujet de pays qui cherchent à se joindre à l'Union européenne. Ils «s'euroisent». La plupart conservent leur monnaie en la rattachant simplement à l'euro à un taux de change fixe. Ce faisant, ils abandonnent complètement à la banque centrale européenne le contrôle de leur politique monétaire. Les cas extrêmes sont l'Estonie et la Bulgarie. Elles ont institué une commission de la monnaie, étape intermédiaire entre la conservation de la monnaie nationale et le passage formel à une monnaie étrangère. Cela consiste à dire: pour chaque unité de monnaie nationale, il nous faut une unité de cette monnaie étrangère.

Q: Quelle est la position des États-Unis face à la dollarisation?

R: Ils sont ambivalents. L'adoption du dollar lie des économies de façon plus étroite à l'économie américaine, ce qui crée pour les États-Unis des relations com-

merciales et financières beaucoup plus fortes, beaucoup plus exclusives. En ce sens, ils apprécient. Mais la dollarisation implique aussi que la responsabilité de surveiller ces systèmes financiers revient aux États-Unis. Si une crise bancaire survient en Equateur, cela peut théoriquement affecter la valeur du dollar. Washington craint aussi que la dollarisation ne crée une réaction anti-américaine et qu'elle ait un impact négatif sur les relations entre l'Amérique latine et les États-Unis.

Q: Faut-il demander à Washington la permission de se dollariser?

R: Non. On peut se dollariser de façon unilatérale ou de façon négociée (comme le voudrait l'Argentine). Les États-Unis ont toujours refusé de négocier la dollarisation ou d'en faire la promotion. Mais ils ne peuvent pas, théoriquement, empêcher un pays de le faire.

Q: Peut-on imaginer que l'Amérique latine sera un jour entièrement dollarisée?

R: Ça n'arrivera pas, essentiellement à cause de l'opposition du Brésil. Il se considère comme le petit roi de l'Amérique du Sud et un adversaire des États-Unis.

Q: Quelles sont les conditions d'une dollarisation réussie?

R: Cela a le plus de sens pour des économies qui sont petites, ouvertes, flexibles, qui font énormément de commerce avec les Américains et dont la force de travail est très mobile. L'Argentine n'a aucune de ces caractéristiques. Pareil pour l'Équateur, à part pour le fait d'être une petite économie. Le Salvador, en revanche, remplit toutes les conditions. C'est le candidat idéal. Si le Salvador n'y arrive pas, personne n'y arrivera.